Vol. 3. St-Hyacinthe, Que., Vendredi 10 Octobre. 1890. No. 25

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A. DENIS, Directeur-Propriétaire. (BUREAU : 114 rue Cascades) A. J. DORION, Rédacteur

FEUILLETON

LES

DEUX BERCEAUX

—:o:—

DEUXIEME PARTIE

LA TACHE ROUGE

—:o:—

XXXVIII

LA MÉMOIRE DU DOCTEUR

(Suite)

—M. le docteur Gervais ne se trompe pas, prononça-t-elle d'une voix rauque ; ce n'est point là le cadavre de M. le vicomte de Lucerolle.

Le comte poussa un grand cri et, s'élançant vers Louise :

—Ah ! Louise, vous aliez me dire.....

—Monsieur le comte, l'interrompit-elle, ce soir, à l'hôtel de Lucerolle, en présence de Mme la comtesse, je vous dirai tout. La malheureuse Louise, à genoux, implore votre pardon. Ah ! je vous en conjure, ne me demandez rien en ce moment.... Laissez-moi pleurer, monsieur le comte, laissez moi pleurer !

Et, ne pouvant plus se contenir, elle se mit à sangloter.

Le docteur Gervais avait tout deviné.

—Louise, dit-il en lui prenant la main ; un mot, un seul mot.

Elle leva sur lui son regard désolé.

—Louise, reprit le docteur, étendant le bras vers le mort, dites-moi qui est cet homme.

—C'est mon fils ! s'écria-t-elle d'une voix déchirante. Ah ! maintenant qu'il est mort, qu'il ne m'entend plus, qu'il ne me voit plus, je vais enfin pouvoir l'embrasser !

Elle se précipita sur le cadavre, l'entoura de ses bras et le couvrit de baisers délirants, en l'arrosant de ses larmes. Elle sanglotait et poussait des gémissements à fendre l'âme. C'était navrant, horrible à voir et à entendre.

—Oh ? la misérable, murmura le comte, je comprends.

—Monsieur le comte, dit le docteur, si elle est coupable, voilà sa punition : mais, croyez-moi, ne vous hâtez pas de l'accuser. Attendez qu'elle se soit confessée devant vous.

—Mais qu'a-t-elle fait de notre enfant ? Qu'en a-t-elle fait ?

—Ce n'est pas en ce moment que vous pouvez l'interrroger ; ce soir, elle vous le dira. Nous n'avons plus rien à faire ici, monsieur le comte, venez, venez,

Et presque de force, il l'entraîna vers la porte.

Mais avant de sortir, le docteur se retourna.

—Monsieur le commissaire de police dit-il, je ne sais pas quelles sont les exigences de votre mandat ; mais si c'est possible, au nom du comte de Lucerolle, je vous demande de garder le secret sur ce qui vient de se passer ici en votre présence. Cette femme est la mère de la victime ; il est inutile, je pense, de mentionner dans votre rapport que M. de Lucerolle, qui est venu ici volontairement a cru reconnaître son fils.

—Monsieur le docteur. répondit le magistrat, je sais qu'il y a des douleurs et des secrets de famille qu'il faut respecter. Ce que recherche la justice, c'est la vérité. Pour la découvrir, je n'ai plus besoin de m'occuper de faits et de détails qui se trouvent maintenant en dehors de l'affaire.

—Merci, monsieur, dit le comte ; merci, pour ma famille et pour moi.

Le commissaire de police ramassa le portefeuille, le portrait carte et les cartes de visite, qui étaient sur la table, et les remit au comte en lui disant :

—Vous pouvez emporter ces objets monsieur le comte ; ils n'ont plus pour moi aucune utilité.

Le docteur Gervais passa son bras sous celui du comte, dont les jambes étaient chancelantes, et ils franchirent le seuil de la chambre. M. de Lucerolle était brisé, accablé. Il n'avait plus de volonté, plus de pensée. Il se laissa emmener sans résistance.

Louise continuait à pousser des gémissements affreux, en roulant sa tête sur le corps glacé de son fils.

XXIX

UN COUP DE FOUDRE

Disons maintenant comment, au moment où elle se sentait rassurée et plus tranquille, la malheureuse Louise Verdier apprit l'épouvantable drame,

Elle était restée près d'une heure dans le cabinet du juge d'instruction. Elle lui avait raconté en partie sa douloureuse histoire, qui était en même temps l'histoire du vicomte de Lucerolle et celle de son fils.

Certes, le juge d'instruction était loin de s'attendre à une révélation aussi extraordinaire, aussi grave. Il jugea Louisé sévèrement et lui fit des justes reproches en lui montrant ce qu'elle n'ignorait pas, d'ailleurs, les conséquences funestes du silence coupable qu'elle avait gardé Toutefois en présence de son repentir et de ses larmes, il trouva dans son cœur des arguments, sinon pour l'absoudre, du moins pour l'excuser.

Ensuite, Louise lui avait appris comment, sur les indications données par son fils, Boyer et Thibaut s'étant mis en campage, avaient découvert la maison abandonnée ou se réunissaient les voleurs.

Alors il avait été convenu que la nuit même, des agents de police, sous les ordres d'un chef, et guidés par Boyer, cerneraient la masure et s'empareraient de toute la bande ; qu'en même temps d'autres agents arrêteraient Henriette Mabire et Robin, qui avait aussi sa part de culpabilité,

En sortant du Palais de Justice, Louise s'était dit qu'elle ferait bien de prévenir Boyer immédiatement et, presque sûre de le trouver à son poste d'observation en compagnie de Thibaut, elle avait pris une voiture et s'était fait conduire rue St Fargeau, Mais elle eût beau regarder de tous les côtés, elle ne vit ni Boyer ni Thibaut. Nous savons pourquoi Alors, au lieu d'être contrariée d'avoir fait une course inutile, elle éprouva une véritable satisfaction. Elle pensa que son mari, effrayé par ses menaces, s'était enfin décidé à quitter Paris.

Toutefois, elle pouvait se tromper Voulant avoir la certitude, elle entra dans le garni et s'adressa à la logeuse, qui la reconnu. Elle lui demanda si elle pouvait voir Ramoneau.

Non, répondit la femme, il est sorti.

—Ah ! il est sorti ? fit Louise.

—Oui. Et à moins que vous ne l'attendiez, vous ne pourrez pas le voir. Il m'a payé ce matin ce qu'il me devait et m'a prévenue que, tout en rentrant, il enleverait sa malle, qui est toute prête.

—Est-ce qu'il va loger ailleurs ? demanda Louise.

—Non ; il ne m'a pas raconté ses affaires ; il m'a seulement dit qu'il partait, qu'il allait faire un long voyage.

Louise se sentit rassurée.

—Je ne peux vous en dire davantage, continua la logeuse. Voyez si vous voulez l'attendre.

Elle faisait vraiment des efforts pour paraître gracieuse, ce qui n'était pas dans ses habitudes.

—Non, répondit Louise. je ne l'attendrai pas.

Si c'est quelque chose que je peux lui dire....

—Je vous remercie, madame ; je sais qu'il doit faire, en effet, un voyage, et je venais simplement pour savoir quand il partait. Vous venez de me renseigner, je vous remercie.

Louise quitta la logeuse.

—Il a eu quelqu'un à voir avant de partir, se dit elle en regagnant sa voiture ; Boyer et Thibaut l'ont suivi ; je saurai ce soir où il est allé. Pourvu qu'il n'ait point eu l'idée de prévenir ses complices de se tenir sur leur garde ! C'est possible ; mais il ignore que je connais l'endroit de leurs réunions secrètes. Non, non, cette bande de malfaiteurs n'échappera pas à la justice.

Elle se fit conduire au domicile de Boyer où elle écrivit un billet qu'elle laissa sur la table, en priant la veuve de le remettre à son fils aussitôt qu'il rentrerait.

Dans ce billet elle disait à Boyer de se trouver à neuf heures précises au bureau du commissaire de police du quartier Popincourt. C'est de là que devraient partir les agents chargés de l'arrestation des voleurs dans la masure.

La journée n'était pas encore très-avancée. N'ayant plus pour le moment qu'à réfléchir et à rassembler toutes ses forces pour paraître dans la soirée devant le comte et la comtesse, afin de leur confesser sa faute, elle se fit ramener à l'hôtel de Lucerolle.

La femme de chambre de la comtesse se trouva sur son passage.

—Mme la comtesse est-elle chez elle ? lui demanda Louise.

—Non, elle est sortie tout de suite après le déjeuner pour rendre plusieurs visites ; elle a emmené mademoiselle, qu'elle a dû conduire rue de Lille chez son amie, Mme Blanchard.

—C'est vrai, dit Louise, Mlle Ernestine devait aller voir son amie aujourd'hui.

—M. le comte vient aussi de sortir; il y a à peine dix minutes, reprit la femme de chambre, je l'ai vu traverser la cour en courant ; il était pâle et paraissait très-agité ; il avait la tête nue et il est parti sans chapeau.

—Sans chapeau ! fit Louise étonnée.

—Oui et j'ai pensé qu'il était arrivé quelque malheur.

— A Mme la comtesse ? s'écria Louise effrayée.

—Oh ! je ne crois pas ...Mais je ne sais rien ; demandez à Joseph.

—Où est-il ?

—Là dans l'antichambre.

Louise ouvrit brusquement la porte de l'antichambre et y entra.

Joseph était là, en effet. Assis sur un canapé, tenant sa tête dans ses mains, le vieux domestique pleurait. En voyant Louise il se leva.

—Ah ! c'est vous, Louise ? dit il tristement.

— Joseph, on vient de me parler d'un malheur qui serait arrivé, savez-vous quelque chose ?

— Oui Louise, je sais que le deuil est dans cette maison.

—Mon Dieu que signifient ces paroles ? Joseph, expliquez-vous !

—Louise c'est un malheur épouvantable.

—Quel est ce malheur ? Ah! vous me faites mourir ! Parlez, parlez !..

—Louise, M. le comte vient d'être assassiné !

Louise bondit en arrière avec terreur :

—Mais ce que vous me dites là est impossible ! s'écria-t-elle ; vous êtes fou, Joseph, vous êtes fou !

—Hélas ! ce n'est que trop vrai, gémit le vieux serviteur. Depuis longtemps j'avais le pressentiment d'une catastrophe de ce genre.

—Je ne comprends pas, je ne comprends pas, murmura Louise, en proie à une horrible anxiété.

Elle se rapprocha du vieux domestique, et, lui saisissant le bras :

—Voyons dit elle d'une voix étranglée, vous vous trompez, ce n'est pas cela!....

—Non je ne me trompe pas, répondit Joseph ; j'étais là quand on est venu prévenir M. le comte.

—C'est impossible vous dis je ! répliqua-t-elle avec violence; personne que moi ne sait où se trouve en ce moment M. le vicomte de Lucerolle. Mais qui donc est venu prévenir M. le comte ?

—Qui ? cet ouvrier qui est venu plusieurs fois vous demander.

—Boyer exclama t elle.

—Oui, Boyer. Il a dit son nom à M.le comte ; je l'avais oublié. C'est vous qu'il voulait voir, Louise; je lui ai dit que vous n'etiez pas à l'hôtel et il allait se retirer lorsque M. le comte est entré ici, où nous étions. Alors M.le comte l'a interrogé.

Louise était devenue très pâle, ses yeux avaient un éclat singulier et son front se couvrait d'une sueur froide.

—Ah ! fit-elle, M. le comte l'a interrogé ?

—Oui. L'ouvrier lui à dit que depuis quelques jours, par votre ordre, il suivait un individu appelé Ramoneau, et que ce misérable venait d'assassiner un pauvre jeune homme.

—Mon Dieu ! qu'est-ce que cela veut dire ? s'écria Louise, qui commençait à entrevoir l'affreuse vérité.

—On a arrêté l'assassin.

—On a arrêté l'assassin ? répéta Louise, dont la raison s'égarait.

—On a trouvé sur lui une bourse d'or et quarante mille francs en billets de banque.

Un nuage passa devant les yeux de Louise, le sang lui montait à la tête et battait violemment ses trempes ; elle crut qu'elle allait tomber; elle chercha un appui contre un meuble.

—Vous comprenez, Louise, continua le vieux domestique ; après avoir tué, il avait volé, le scélérat

La malheureuse restait immobile,! sans voix, le regard fixe, comme pétrifié.

Le vieillard put lui répéter, sans être interrompu, tout ce que Boyer avait dit au comte de Lucerolle.

La malheureuse restait immobile, sans voix, le regard fixe, comme pétrifiée.

Le vieillard put lui répéter, sans être interrompu, tout ce que Boyer avait dit au comte de Lucerolle.

—Enfin, ajouta-t-il, quand l'ouvrier eut reconnu le portrait de M. le vicomte, que je suis allé prendre dans la chambre de mademoiselle, et qui est encore là, sur la cheminée, M. le comte n'eut plus aucun doute, et il est parti aussitôt pour courir rue de la Goutte-d'Or.

L'immobilité de Louise devenait effrayante. La malheureuse était comme foudroyée. Joseph aurait pu douter qu'elle l'eût écouté et entendu. Cependant, aucune de ses paroles ne lui avait échappé. Son anéantissement momentané était l'effet d'une atroce et immense douleur.

Le vieux domestique s'approcha tout près d'elle avec inquiétude.

—Vous ne dites rien Louise, fit-il comme moi vous êtes toute consternée.

Il lui prit la main. Il sentit qu'elle était froide comme la main d'une morte.

—Oui, n'est pas, reprit il, c'est épouvantable ?

Quelque chose comme un râle sortit de la gorge de Louise.

Joseph eut peur. Il lâcha la main et recula.

Tout à coup Louise se redressa et son regard s'éclaira de lueurs fauves. Elle poussa un cri rauque, horrible, semblable à un rugissement, et bondit hors de la chambre, en criant :

—Malheur ! malheur !

Quand elle arriva rue de la Goutte d'Or, Thibaut, qui se tenait au premier rang des curieux et qui la vit descendre de voiture, s'avança précipitamment à sa rencontre.

—Ah ! vous voilà, madame Louise, dit-il : vous savez ce qui s'est passé ?

—Oui.

—Boyer m'avait dit de rester là-haut ; mais le commissaire de police est venu. il a fait sortir tout le monde.

—Où est-il votre ami ?

—Je l'attends.

—Dès qu'il sera arrivé. vous pourrez retourner chez vous ; il n'est plus utile que vous restiez ici.

—Boyer aussi ?

—Oui. Un mot de moi, qu'il trouvera en rentrant, lui dira ce qu'il aura à faire ce soir.

—Et demain ?

Et demain, vous retournerez à l'atelier ; si M. Corbon et vos camarades ne le savent pas déjà vous leur annoncerez qu'on a reconnu l'innocence de votre ami Pierre et qu'il n'est plus en prison.

—Quel bonheur s'écria le brave ouvrier.

—Dites-moi, Thibaut, a-t-on fait venir un médecin ?

—Oui, madame Louise ; mais c'etait bien inutile : il est mort.

Mort ! répéta Louise d'une voix creuse.

Elle s'élança vers la porte. Les gardiens de la paix l'arrêtèrent en prononçant ces mots :

—On n'entre pas.

—Je connais la victime, dit elle.

Les agents la laissèrent passer.

XXX

L'ENQUETE

Nous savons comment Louise était entrée dans la chambre et nous avons vu sa douleur faire explosion devant le cadavre de son fils.

—Ah ! disait-elle à travers ses sanglots et ses gémissements, il n'a jamais su combien je l'ai aimé et quels trésors de tendresse il aurait trouvés dans mon cœur s'il l'eût voulu !.... Hélas ! il ne m'a jamais donné ce nom si doux, qui eût été mon ravissement ; il ne m'a jamais appelée sa mère ! Il était méchant, il manquait de cœur, c'est vrai ; mais il était jeune, il avait l'avenir devant lui et toute une vie pour avoir horreur de ses fautes et se repentir. Oui, le

malheur l'aurait rendu meilleur ; il aurait senti le besoin d'avoir près de lui une affection sûre et dévouée, l'amour d'une mère.... Un jour ses bras se seraient tendus vers moi, je serais accourue pour le consoler et il m'aurait aimée.... Maintenant, plus d'espoir, plus rien, tout est fini, fini ! Ses yeux sont fermés pour toujours. il ne peut plus m'entendre, ses lèvres froides ne sentent plus la chaleur de mes baisers.... Il est mort ? il est mort !.... Tué ... égorgé.... par qui ?..... Oh ! que de choses épouvantables sur la terre ! Mais pourquoi donc la foudre du ciel n'a-t-elle pas broyé l'assassin, le monstre, afin de l'empêcher de commettre ce crime sans nom ? Quoi, Dieu a permis cela ! Qu'est-ce donc que Dieu ? Si c'est là sa justice, Dieu épouvante le monde !

Dans l'exaltation de sa douleur, elle aurait pu parler longtemps encore, si le commissaire de police n'eût pas jugé que le moment de l'interroger était venu.

—Madame lui dit-il, je comprends votre douleur, si légitime, et je tiens à la respecter. Mais je vous prie de reprendre autant que possible votre calme, afin de pouvoir répondre aux questions que je suis obligé de vous adresser.

Louise se tourna vers lui en essuyant ses yeux.

—Je vous écoute, monsieur, dit-elle.

—Veuillez vous approcher. Voilà une chaise, asseyez-vous.

Louise s'avança et se laissa tomber sur le siége en face du magistrat.

—Comment vous appellez-vous ? lui demanda-t-il.

—Louise Verdier.

—Vous demeurez ?

—A l'hôtel de Lucerolle.

—Vous êtes domestique ?

—Oui, monsieur.

—Il y a longtemps que vous êtes au service de la famille de Lucerolle ?

—Plus de vingt ans.

—Ce malheureux, qui vient d'être assassiné, est votre fils ?

—C'est mon fils.

—Où est-il né ?

—A Paris.

—Etes-vous mariée ?

—Malheureusement, répondit elle en faisant un gémissement.

Votre fils savait-il que vous étiez sa mère ?

—Depuis quelques jours seulement.

—Se nomme-t-il réellement Charles Cholet ?

—Ce nom est n'pas le sien.

Pourquoi se l'est-il donné

—Je l'ignore.

—Alors il se nomme Verdier ?

—Il n'a jamais porté ce nom, monsieur, qui était celui de mon père.

—Je comprends : vous êtes née Louise Verdier ?

—Oui, monsieur.

—D'après ce qui s'est passé ici tout à l'heure, nous savons que votre fils portait un nom et un titre qui ne lui appartenaient point. Il y a là un secret, probablement un crime.

—Oui, un crime, mais ce crime n'est pas le mien, c'est celui d'un autre.

—Je ne veux pas m'immiscer dans cette affaire ; c'est la famille de Lucerolle qui a le droit de vous demander compte de votre conduite ; je lui laisse le soin d'éclairer ce mystère si elle le juge nécessaire. La mission que je remplis ici est des plus pénibles, car à peine une difficulté a-t-elle disparu qu'il en surgit de nouvelles. Il existe des faits antérieurs d'une extrême gravité qu'il serait sans doute important de de connaître ; mais la nature même de ces faits me conseille d'être prudent et de procéder avec une sage réserve. Je ne toucherai pas au voile qui le recouvre, par respect pour la famille de Lucerolle.

—Ah ! vous avez compris, monsieur le commissaire, merci.

—Oui, j'ai compris et j'ai deviné bien des choses: c'est pour cela que je ne veux m'occuper ici que de la victime et de son meurtrier. Etablissons d'abord l'identité de la victime. Sous quel nom a-t-elle été inscrite sur les régistres de l'état civil ?

—Sous le nom de Louis Ricard.

Le commissaire de police fit un mouvement de surprise.

—Louis Ricard, répéta-il ; Ricard est le nom de votre mari, de son père ?

—Oui, monsieur.

—Oh ! c'est étrange.... Ces jours derniers un assassinat a été commis rue de Lille ; l'assassin se nomme aussi Ricard, Pierre Ricard, si je ne me trompe point. C'est un jeune homme ; il a été arrêté.

—Oui, monsieur le commissaire, on a arrêté un jeune homme qui n'est point Pierre Ricard, l'assassin du concierge de la rue de Lille.

—Comment vous savez ?....

—Je sais qu'on a arrêté un innocent. Aujourd'hui à midi, j'étais dans le cabinet de M. le juge d'instruction et je le lui fournissais la preuve de son innocence. En ce moment les portes de la prison se sont ouvertes devant ce jeune homme, accusé par erreur d'un crime qu'un autre a commis.

—S'il en est ainsi, vous connaissez l'auteur de l'assassinat de la rue de Lille.

—Oui, je le connais.

—Et il se nomme Pierre Ricard ?

—Oui.

—Voyons achevez de m'éclairer. Votre fils se nommait Louis Ricard ?

—Je vous l'ai dit.

—Alors ce n'est pas lui qui a commis le crime de la rue de Lille ?

—Oh ! vous n'avez pas fait cette affreuse supposition ? s'écria Louise d'un ton douloureux.

Et elle cacha sa figure dans ses mains.

—J'avoue que cette pensée m'est venue, reprit le commissaire de police avec emotion. Mais, mieux inspiré maintenant, je ne crois pas me tromper en disant que Pierre Ricard, l'assassin du concierge Fabrice, est votre mari.

Louise repondit par un gémissement.

—Pauvre femme ! murmura le magistrat.

Après un moment de silence il reprit :

Vous venez de me fournir un renseignement qui aura sa place dans l'enquête ; mais c'est du crime qui a été commis ici que je dois m'occuper avant tout. Pouvez-vous m'apprendre pourquoi votre fils avait loué cette chambre ?

—Il fallait qu'il se logeât quelque part, lorsque je lui ai ordonné de quitter pour toujours l'hôtel de Lucerolle.

—Connaissait-il le nom de son père ?

—Oui; et je ne lui avais pas caché que Pierre Ricard., un ancien forçat, était un voleur et un assassin.

Cela m'explique pourquoi, ayant honte de reprendre son nom, il s'est donné celui de Charles Cholet. Vous saviez qu'il demeurait ici ?

Je le savais. Du reste, il devait partir aujourd'hui même.

Où devait-il aller ?

—Le plus loin possible de la France.

—Il avait de l'argent ?

Je ne saurais dire la somme au juste ; mais ce matin je suis venue ici et je lui ai remis, en billets de banque, quarante mille francs.

—On a trouvé cette somme sur l'assassin, plus de l'or dans une bourse. Il est parfaitement démontré maintenant que le meurtre a eu pour cause le vol. Il nous reste à découvrir le nom de l'assassin, qui refuse absolument de répondre aux questions qu'on lui adresse, et de dire comment il a pu savoir que vous aviez remis ce matin à votre fils une somme de quarante mille francs.

Pouvez-vous me donner quelques renseignements à ce sujet ?

Louise tressaillit.

Non répondit-elle visiblement troublée, non, je ne sais rien.

—Elle ment, se dit le commissaire de police ; elle sait quelque chose. Pourquoi ne parle-t-elle pas ?

Il arrêta sur elle un regard sévère. Elle baissa les yeux.

—Louise Verdier dit-il d'un ton grave, votre embarras n'est pas naturel ; jusqu'à présent vous avez répondu à mes questions comme vous deviez le faire ; pourquoi changez-vous d'attitude ? Votre devoir est de ne rien cacher vous devez dire tout ce que savez. Devant moi qui vous parle au nom de la loi et de la justice, devant le cadavre de votre enfant, je vous ordonne de parler et de dire la vérité.

—Mais que voulez-vous donc que je vous dise ? s'écria t elle d'une voix frémissante.

—Tout ce que vous savez.

—J'ai tout dit à M. le juge d'instruction.

—Je ne doute pas que vous n'ayez fait à M. le juge d'instruction d'importantes révélations ; mais elles ne pouvaient concerner le meurtre qui a été commis ici à une heure de l'après-midi. Louise Verdier, continua-t-il en se levant et en lui posant la main sur l'épaule, vous connaissez l'assassin de votre fils !

Elle se dressa d'un seul mouvement, comme poussé par un ressort.

—Eh bien oui, s'écria-t elle avec égarement, oui, je le connais ?

Le commissaire de police ne put retenir un cri de joie.

—Son nom, son nom ? demanda-t-il.

—On l'appelle Ramoneau, répondit-elle d'une voix presque éteinte, en retombant sur son siège.

Le magistrat se disposait à lui adresser de nouvelles questions.

Tout à coup on entendit pousser de grands cris dans la rue, et presque aussitôt un bruit de pas lourds retentit dans l'escalier.

Un gardien de la paix entra dans la chambre.

—Monsieur le commissaire de police, dit-il, on amène l'assassin.

En entendant ces mots, Louise bondit de nouveau sur ses jambes ; elle avança de quelques pas et s'arrêta au milieu de la chambre, faisant face à la porte.

Une sorte de tremblement nerveux secouait ses membres. Sa physionomie avait pris une expression terrible. Le front haut, les lèvres crispées, le regard rempli d'éclairs et le sein agité, elle attendit.

Le commissaire de police la regardait avec autant de surprise que de curiosité. C'était comme une transformation qui venait de se faire sous ses yeux.

Les agents qui gardaient la porte s'effacèrent et Ramoneau, le visage livide, couvert de taches violacées, verdâtres, apparut entre deux autres agents, qui tenaient chacun un de ses bras.

A la vue de sa femme, il fit un mouvement en arrière.

Les agents purent supposer qu'il cherchait à s'échapper ; ils le poussèrent violemment et il se trouva à deux pas de Louise, sous la flamme de son regard.

Les agents le tenaient toujours

—Lâchez-le dit le commissaire de police.

Les agents s'écartèrent, ayant toujours l'œil sur l'assassin. Ramoneau ne songeait pas à s'enfuir. Il resta immobile. Il était terrifié.

XXX

LE COUTEAU DE RAMONEAU

Il y eut un moment de sombre silence. Qu'allait-il se passer ? Le commissaire de police attendit ; il sentait pénétrer en lui une sorte d'anxiété ; il avait le pressentiment de quelque chose de terrible.

Enfin d'une voix sifflante, Louise jeta ces mots à son mari.

—Assassin ! assassin !

Ramoneau promena autour de lui son regard farouche.

—Pourquoi m'a-t-on amené ici ? demanda-t-il d'une voix creuse, en s'adressant au commissaire de police. J'ai tué, je ne nie pas. Je me suis laissé prendre ; tant pis pour moi. Je sais ce qui m'attend....

—La guillotine, prononça Louise sourdement.

Je ne veux pas rester ici, reprit Ramoneau en frissonnant : qu'on m'emmène. Vous n'avez pas besoin de m'interroger, je ne dirai rien, je ne répondrai pas.

—Maudit, je parlerai pour toi s'écria Louise.

Elle le prit par son vêtement et le secoua avec rage.

—Ah tu t'attendais à me trouver ici, reprit-elle : tu trembles, tu as peur, tu as peur ! Va, ne crois pas que je sois satisfaite de me trouver en ton horrible présence. L'autre jour, quand je suis allé te trouver, dans un moment de folie et de lâche faiblesse, j'espérais te voir pour la dernière fois: J'étais une misérable, presque aussi infâme que toi ; oui, j'étais une misérable, une infâme, car je ne crains pas de vous le dire, je voulais le soustraire à l'échafaud. Alors, seule, je connaissais tes crimes et mon silence était coupable ; mais j'obéissais à un sentiment qui faisait taire les cris de ma conscience indignée et révoltée. Maintenant, ce sentiment n'existe plus : la corde qu'il faisait vibrer dans mon cœur est brisée. Je t'avais dit: Quitte Paris aujourd'hui, demain au plus tard. Pourquoi n'es-tu pas parti ? Pourquoi ? Parce que pour servir d'exemple au monde, tu devais commettre un nouveau crime plus horrible, plus atroce que tous les autres. Tu ne peux pas échapper à la justice des hommes ; seulement le châtiment qui t'attend sera trop doux encore pour tes forfaits. Mais il y a la justice de Dieu, plus terrible que celle des hommes. Démon, démon ! tu rentreras dans l'enfer qui t'a vomi dans un jour de rage contre l'humanité !

Ramoneau se tourna vers les agents.

—Ah ! ça mais cette femme est folle, dit-il, cherchant à reprendre son assurance ; est-ce que vous n'allez pas lui ordonner de sortir ou de se taire ?

—Monsieur le commissaire de police, s'écria Louise, laissez-moi parler, je n'ai pas tout dit. Ecoutez tous. Ah ! vous allez frémir d'épouvante et d'horreur !

Vous voyez ce misérable, vous voulez le connaître ; eh bien, je vais vous dire qui il est, c'est un homme un monstre à face humaine. Il est la désolation, la haine, le malheur le crime ! Il a la cruauté du tigre et il est à lui seul plus féroce que toutes les bêtes féroces ensemble. Dans la jeunesse, ivrogne, brutal, paresseux, débauché, il s'est traîné dans toutes les les fanges ; tous les vices honteux se sont incarnés en lui. Un jour il s'est marié. Sa femme a été la plus malheureuse de toutes les créatures, sa femme a été une martyre!

Lui il fut ce qu'il devait être. La pente est fatale ; il faut la descendre et rouler jusqu'au fond du gouffre béant. Malheureusement, l'ivrognerie et les passions viles ne l'ont pas conduit à l'abrutissement, à la folie ; elles ont fait de lui la bête fauve que voilà. Il a été voleur et il a été au bagne. C'est un forçat !. Après avoir été un voleur, il est devenu un assassin, et sa tête tombera sous le couteau du bourreau !

Il se fait appeler Ramoneau ; ce n'est pas son nom ; il se nomme Pierre Ricard ! c'est lui qui a volé l'aveugle de la rue de Lille, c'est lui qui a assassiné le concierge.

Pierre Ricard fit entendre un grognement sourd.

Le commissaire de police était stupéfié. Les agents échangeaient des regards de terreur.

—Pierre Ricard, reprit Louise d'une voix éclatante, là, sur ce lit, regarde, regarde le cadavre de ta dernière victime !

Il tourna la tête d'un autre côté.

—Regarde, je le veux ! s'écria Louise d'un ton impérieux.

—Non, non, murmura le misérable pendant qu'un frisson courait dans ses membres et glaçait son sang; qu'on m'emmène d'ici, et qu'on fasse de moi ce qu'on voudra.

Les yeux de Louise flamboyèrent. Elle poussa une sorte de rugissement, bondit sur son mari comme un panthère qui saute sur sa proie, et le poussa avec fureur jusqu'auprès du lit.

De nouveau elle lui cria d'une voix rauque, étranglée, haletante :

—Regarde, regarde !

Le regard de l'assassin tomba sur sa victime ; mais aussitôt il détourna les yeux avec épouvante.

—Ce n'est pas assez reprit Louise avec une fureur qui la rendait impitoyable, regarde encore, mais regarde donc !.....

Et elle força Pierre Ricard à ramener ses yeux sur le cadavre.

—Eh bien, oui, balbutia-il je l'ai tué....

—Pour lui voler ses billets de banque ?

—Non, pour venger mon fils !

—Ah ! je comprends, je comprends ! s'écria-t-elle. Quand Charles Cholet est allé te trouver rue des Rigoles, il t'a donné son adresse ici ?

—Oui.

—Après l'avoir attendu vainement rue des Rigoles, tu t'est décidé à venir le trouver ?

—Oui.

—Avais-tu, en venant, l'intention de l'assassiner ?

Il hésitait à répondre.

—Mais réponds donc ! exclama-t-elle en frappant du pied avec impatience.

—Non, mais je voulais savoir....

—Quoi ?

—Le nom de l'homme qui a payé pour faire assassiner mon fils.

Te l'a-t-il dit ?

—Je ne lui ai pas demandé.

—Tu as préféré le tuer pour lui voler son argent. Comment as-tu su qu'il avait des billets de banque?

—Ils étaient là, sur la table.

—C'est cela ; en les voyant, tu n'a plus qu'une pensée ; celle de t'en emparer.

Et, se tournant vers le magistrat :

—Monsieur le commissaire de police, dit-elle, vous êtes éclairé, ah ! je savais bien que je le forcerais à parler malgré lui !

Pierre Ricard se trouvait mal à son aise, si près de sa victime. Il voulut s'éloigner.

—Reste là lui dit Louise, accompagnant ces mots d'un geste plein d'autorité.

Il s'arrêta. Il se sentit dominé.

—Assassin, reprit Louise, contemple donc ton œuvre terrible ; est-ce que tu as peur devant ce malheureux enfant dont tu as fait un cadavre ?.... Ta main a-t-elle tremblé quand tu lui as plongé ton couteau dans la poirrine, dis, a-t-elle tremblé quand tu l'as égorgé ?.... Voleur ! assassin !.. Ah ! tu ne sais pas encore combien ton dernier crime est épouvantable ; mais c'est par moi que tu vas l'apprendre !

Pierre Ricard, continua-t elle d'une voix terrible pendant que ses yeux lançaient des éclairs sombres, ce cadavre n'est pas celui de Charles Cholet ; tu va savoir le nom de ta victime ! Ecoute, écoute, monstre ! Ah ! ah ! c'est ton fils que tu as voulu venger ?..... Ah ! ah ! tu as bien réussi !.... Félicite-toi et admire ta vengence !....

A Jouarre, où je m'étais retiré, espérant pouvoir y vivre tranquille, loin de toi, je nourrissais deux enfants : le mien et un autre du même âge, que mon ancien maître, le docteur Gervais, m'avait confié. Ces deux enfants, que je tenais ensemble dans mes bras et qui s'endormaient chaque jour sur mon sein du sommeil des anges, ces deux enfants étaient tout mon bonheur et toutes mes joies ; ils m'aidaient à porter le fardeau de ma triste existence fatalement condamné ; ils me faisaient oublier les amertumes et les souffrances de ma jeunesse flétrie. Grâce à eux je sentais un peu d'espoir rentrer dans mon cœur brisé, et, pour les aimer, je me rattachais à la vie. Je les aimais autant l'un que que l'autre et jamais mes lèvres ne se sont posées sur le front de mon enfant sans s'appuyer ensuite sur celui de mon autre nourrisson. Mon affection, ma tendresse et mon amour se partageaient également. Ils me consolaient, les chers petits; ils étaient tout pour moi ; j'étais leur mère à tous les deux.

A suivre

POESIE

AMENDE HONORABLE

—o—

O Christ, ta passion sera donc [éternelle !
L'homme à percer ton cœur s'exerce [chaque jour ;
Et l'affreux déicide, hélas ! se [renouvelle,
Sans lasser nos fureurs, non plus que [ton amour.

Toujours des voix en foule acclament [ton supplice ;
Toujours pour le subir tu redescends [du ciel.
Au pied du Galgota, dans ton amer [calice,
Chaque siècle en passant, vient [exprimer son fiel.

A genoux ! et veillons en armes,
Autour de l'auguste rocher,
Enfants, objets de mes alarmes,
Venez défendre avec vos larmes,
Le Dieu qu'on veut nous arracher.

Vous verrez de tristes années :
Des hommes sans Dieu seront rois ;
Les mœurs, les lois sont entrainées.
Enfants ! de vos mains acharnées,
Cramponnez-vous à cette croix.

Toujours les aïeux morts a son [ombre,
Accourus, vers le saint tombeau,
Groupés sous ce ciel lourd et [sombre,
Vont faire nn cortège sans nombre
Au Christ qui saigne de nouveau.

Leurs faces de pleurs sont trempés ;
De l'outrage, hélas ! avertis,
Tous ont porté leurs mains crispées,
Les uns à leurs grandes épées,
D'autres, à leur rudes outils,

Voici le chœur des saintes femmes,
Avec des vases précieux ;
Sur les plaies des clous infâmes,
Elles versent à pleines âmes,
Des parfums rapportés des cieux.

Dans son angoise maternelle,
Chacune au pied du crucifix :
Regarde en tremblant autour d'elle,
Si parmi la troupe fidèle,
Elle aperçoit au moins son fils.

De leur groupe qui se resserre,
Ce cri s'élève et nous défend :
" O Jésus retiens le tonnerre,
Et n'abandonne pas la terre,
S'il nous y reste un seul enfant !

Exauçons ce vœu de nos mères,
Et Dieu l'accomplira snr nous.
Laissons au monde ses chimères,
Ses fruits pleins de cendres amères..
Voici la croix, tous à genoux !

Petits enfants à têtes blondes,
Vous dont l'âme est un encensoir,
Priez ! La prière est féconde.....
Un enfant peut sauver un monde,
En joignant ses mains chaque soir.

Pent-être que Dieu veut encore,
Lorsque tant d'hommes sont men- [teurs,
Prendre, au lieu d'oracles sonores,
La voix d'un enfant qui l'adore,
Pour confondre les faux docteurs.

Le soir, que dans chaque famille,
Au pied de l'arbre de douleurs,
L'enfant rose et la jeune fille,
Pour tous ceux dont la foi vacille,
Offrent leurs prières et leurs pleurs

Tandis qu'au fond du sanctuaire,
Les apôtres aux cheveux blancs,
La recluse et les solitaires,
Les voix qui ne peuvent se taire,
Chantent leurs hymnes vigilants.

Vous qui savez parler aux chênes,
A la mer grondant, au ciel-bleu
Qui forcez les cimes hautaines,
Les oiseaux, les lys, les fontaines,
A confesser le nom de Dieu.

Tirez de toute créature,
Repandez sur tous les chemins,
Des fleurs, des larmes, sans mesure,
Et les remords de la nature,
Pour tant de blasphèmes humains.

L'homme, hélas ! ce pauvre brin [d'herbe,
A son orgueil s'est trop fié ;
Qu'il revienne adorer le Verbe..
Prosterne toi, raison superbe,
Aux pieds du Dieu crucifié.

VICTOR de LAPRADE.

MATIN D'OCTOBRE

C'est l'heure exquise et matinale
Que rougit un soleil soudain,
A travers la brune automnale,
Tombent les feuilles du jardin.

Leur chute est lente. On peut les [suivre
Du regard, en reconnaissant
Le chêne à la feuille de cuivre,
L'érable à la feuille de sang.

Les dernières, les plus rouillées,
Tombent des branches dépouillées ;
Mais ce n'est pas l'hiver encore.

Une blonde lnmière arrose
La nature, et, dans l'air tout rose,
On croirait qu'il neige de l'or.

FRS. COPPÉE.

ICI-BAS

Ici-bas tous les lilas meurent,
Tous les chants des oiseaux sont [courts,
Je rêve aux étés qui demeurent
Toujours...

Ici-bas les lèvres effleurent
Sans rien laisser de leur velours ;
Je rêve aux baisers qui demeurent
Toujours...

Ici-bas tous les hommes pleurent
Leurs amitiés ou leurs amours ;
Je rêve aux couples qui demeurent
Toujours...

Un remède contre le mal de tête

Dans les pays chauds où sévit la fièvre jaune. on rencontre de vieilles négresses qui prétendent avoir contre la terrible maladie des remèdes souverains, mais qu'elles tiennent secrets autant qu'elles le peuvent. Il est notamment un symptôme qu'elles parviennent à calmer d'une façon évidente, c'est l'effroyable mal de tête dont souffrent les malades.

Le procédé qu'elles emploient pour arriver à ce résultat est des plus simples : elles coupent en deux un citron et appliquent les parties planes des deux moitiés sur les tempes du patient, et les compriment fortement au moyen d'une bande contournant la tête plusieurs fois : le mal de tête disparaît momentanément.

Ce moyen est, paraît-il, des plus efficaces et réussit non-seulement contre la céphalagie provenant de la fièvre jaune, mais encore contre celle résultant de la fièvre paludéenne, dans les maux de tête ordinaires et même dans la simple migraine. Il est du reste, facile à essayer.

TERRIBLE ACCIDENT

Trois femmes tuées par les chars

Louiseville, 2—Un accident terrible est arrivé vers neuf heures, hier soir, à la traverse du chemin de fer de ce village.

Trois dames de Maskinongé, Mme Dr Dostaler, Mme Piché et Mlle Piché, avaient passé la journée chez M. Legris, ex-M. P. P., de cette localité, et retournaient à Maskinongé, lorsque leur voiture fut frappée par un train de fret du Pacifique, en route pour Montréal.

Les trois femmes furent tuées sur le coup.

Les deux enfants échappèrent sans une égratignure.

Lors de l'accident, ils étaient dans les bras de leurs mères et lorsque les employés du train recueillirent les cadavres mutilés des victimes, les enfants étaient pressés dans les bras de leurs mères et criaient qu'ils étaient serrés trop fortement.

Les cadavres ont été transportés à Louiseville et le coroner Badeau des Trois-Rivières a ouvert une enquête.

—L'enquête du coroner sur les corps des victimes de la catastrophe sur le chemin de fer entre Louiseville, et Maskinongé, est terminée.

Le jury a rendu un verdict de "Mort accidentelle sans imputer de blâme à personne."

La *Patrie* de Cohoes sera désormais rédigée par un comité de collaborateurs dont M. Chs R. Daoust sera le sécrétaire. L'administration du journal est confiée à M. J. D. Montmarquet.

UNION SAINT-JOSEPH DE ST-HYACINTHE

COMITÉ DE RÉGIE

St Hyacinthe, 5 Oct., '90

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Présidence de Désiré Dumaine, ecr. président.

Présents, MM. Jos. Benoit, Frs. Lajoie, Frs. Decelles, E. Boudreau, P. Fiset, B. O. Beland et J. A. Cadotte.

Résolu que les aspirants suivants, dont demande d'admission et certificats requis, soient déclarés dûment enrôlés par la succursale de St Hugues :

Narcisse Brouillard, cultivateur,	33 ans.	St Marcel
Joseph Naud "	41 "	"
Louis Lanoie, marchand	39 "	"
Trefflé Pineinse, cultivateur.	38 "	"
Olivier Forcier, boucher,	33 "	"
Cyprien Gaumond, charpentier,	27 "	"
Aimé Naud, cultivateur,	40 "	"
Hormisdas Marcotte "	20 "	"
Nazaire Gauthier "	38 "	"
Roch Guilbault, marchand	26 "	"
Joseph St Pierre, navigateur,	35 "	"
Théophile Forcier, courrier,	29 "	"
P. L. Gaumond, forgeron,	29 "	"
Théophitus Guilbault, cultivateur,	26 "	"
Narcisse Giguère, "	37 "	"
Joseph Desautels, "	42 "	St Hugues
Arthur Bergeron, forgeron,	21 "	"
Delphis Sylvestre, tanneur,	20 "	"
Jean Baptiste Ferron, forgeron,	21 "	"
Abraham Marion, cultivateur,	41 "	"
Joseph Lessard "	29 "	"
Narcisse Forcier "	39 "	"

Le certificat de M. Hormidas Rousseau, cultivateur, 24 ans, de St-Marcel est laissé sur la table.

Aprés délibération et sur le rapport favorable des auditeurs, les comptes du collecteur-trésorier sont approuvés.

Et le comité adopte unanimement les résolutions suivantes à la suggession des auditeurs.

1° Les assemblées régulières du Comité de Régie au ont lieu chaque dimanche, immédiatement après la grand'messe.

2° A dater de ce jour, la section 1ère de l'article XII des Règlements sera mise en vigueur et l'amende imposée par la section 1ère de l'article XVI sera chargé à tout membre du Comité qui n'aura pas motivé son absence par écrit.

3° Il ne sera plus loisible au collecteur-trésorier de recevoir la contribution des membres dans les rues, places publiques, à domicile et généralement hors des bureaux de la société ; la collection ne devant plus se faire qu'aux jours réglementaires et ceux par lui fixés.

4° Des livrets seront distribués à chaque membre afin que le collecteur trésorier y fasse ses entrées : un sceau approprié sera apposé à chaque entrée.

5° Le collecteur-trésorier sera de fait le secretaire général de la société : Toute annonce, correspondance, rapports officiels, devra porter sa signature : comme aussi toute chose concernant la société devra lui être adressée.

Le Comité recommande fortement à l'assemblée d'autoriser les dépenses nécessaires à l'érection d'un bureau convenable pour l'usage du Comité.

De plus il attire spécialement l'attention des membres sur l'article XIX section 1ère des Règlements. Tous les membres de cette société sont exhortés à s'entraider et s'employer entre eux dans leurs différents besoins à s'adresser de préférence les uns aux autres dans leurs différents travaux comme les membres d'une même famille.

Et le comité s'ajourne à lundi le 6 octobre courant.

J. A. CADOTTE,
Sec.-trés.

Forgeron demandé.

Un forgeron de plusieurs années d'expérience trouverait de l'emploi permanent et de bons gages en s'adressant de suite à

ANT. DUPRE, Forgeron.
St-Jean-Baptiste de Rouville.

Aux Fromagers

Pour vos fournitures de Fromageries allez voir

C. ROULEAU,
St-Hyacinthe.

1E4 cm

Aux Forgerons

A VENDRE, à St-Dominique de Bagot, à 3 arpents de l'église, 2 emplacements avec boutique de forge, maison privée, étable etc, le tout en bon ordre. Conditions faciles S'adresser à

CASIMIR DESPARS,
jac St-Dominique

Guérison du Chancre et du Cancer

SANS OPÉRATION

Par le Dr P. H. BERNIER,
à 15-3-1 t St-Pie, Bagot

Les avantages de ce traitement sont nombreux.

En premier lieu, il ne produit presque pas de douleur, de sorte que le malade n'est pas tourmenté par la crainte des dangers d'une opération, ni par ceux de l'anesthesie, au lieu de cela nous lui offrons un traitement pouvant le guérir en peu de temps.

De plus, le traitement par les agents chimiques est le plus certain et le meilleur dans ses résultats.

En outre, il faut bien le remarquer, les deux plans de traitement sont radicalement différents dans leur action sur la maladie : lorsqu'on fait usage de l'instrument, on enlève ce que l'on suppose être toute la partie cancéreuse, mais le plus souvent il en reste une certaine partie, les *racines*, comme le prouve suffisamment la réapparition de la maladie, tandis que par un méthode plus rationnelle nous pouvons atteindre le mal jusque dans ses racines, et les résultats obtenus sont là pour en démontrer toute l'exactitude.

Alors rien d'étonnant que ce mode de traitement soit préféré par les malades.

A VENDRE

Une terre située à St. Théodore d'Acton dans le 6 me Rang, à 3 milles de l'Eglise et 4 milles du village d'Upton, 6 arpents de large 30 de profondeur dont plus des 3 quarts en culture, le reste en bois pour le besoin de la propriété avec deux maisons neuves, 2 granges, écuries, remises et autres dépendances.

Conditions faciles

S'adresser à

PAUL COMEAU
St. Théodore d'Acton.

A Vendre.

Un moulin à farine ayant trois paires de moulanges neuves avec un *smutt* de première classe. Un moulin à scie avec scie ronde, machine à barleaux et à *clapboards*, en parfait état, avec maison, grange et autres bâtisses pour le propriétaire et l'usage du moulin. Cette propriété est située sur la rivière Yamaska, dans la paroisse de St-Hugues.

Pour les conditions qui seront très faciles. S'adresser à

PIERRE LAMOTHE
St-Hugues.

A VENDRE

Une belle ferme contenant 65 arpents en parfait état de culture, à deux milles et demi du village de St-Pie et à un mille d'Emileville. L'acquéreur aura aussi l'avantage d'acheter à bonne composition, un terrain y attenant, de 40 arpents en superficie, sur lequel se trouve une belle sucrerie.

La ferme en question sera vendue avec la récolte de grains, de foin etc. Elle est bâtie de maison, granges et autres dépendances, le tout en bon ordre.

Conditions faciles. S'adresser à

CHARLES PERRAUL 7,
Pie.

A Vendre

Une terre de 200 acres dans les townships de l'Est, à quatre milles du florissant village de Granby. 100 acres en culture, et le reste bois franc de la meilleure qualité. Sucrerie de première classe et un bon jeune verger. A proximitéde la maison d'école et de la fromagerie. Très-bons bâtiments et une belle maison à deux étages en parfait état. Splendide roulant de terre et une source qui ne manque jamais. Sera vendue avec ou sans roulant au gré de l'acheteur. Pour plus amples informations, s'adresser à

JAMES FERGUSON,
Box 48, Granby
à 15-12 o (t) Que.

Défense d'avancre.

Je donne avis que mon fils mineur Pierre-Raymond Cormier, ayant laissé mon domicile, je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans mon consentement par ecrit.

CHARLES CORMIER

St-Hyacinthe, 28 juillet 1890.

A Vendre

Dans la paroisse de St-Pie, rang St-Thomas, une terre en bois debout, dépendant de la succession de feu Charles Dion, contenant 45 acres en superficie avec une sucrerie de 1000 vaisseaux, le reste boisé en epinette, cèdre et autre bois. Pour les conditions qui sont faciles,

S'adresser à ARTHUR DION,
ou à L. G. BEDARD,
St-Hyacinthe

ABONNEZ VOUS A

" L'ARTISAN,"

Journal qaotidien, St-Hyacinthe

ABONNEMENT $3.00 PAR AN.

L. E. BACHAND
Libraire - Importateur

ST-CESAIRE, QUE.

GRAND ASSORTIMENT DE

Tapisseries Nouvelles

DANS TOUS LES PRIX

PATRONS ET COULEURS VARIÉS.

Livres Classiques, de Littérature, de Piété et pour distribution de prix.

Papeterie, Imagerie, Articles de Fantaisie, Objets de Piété, Fourniture de Classe et de Bureaux, Moulures, Cadres, Chromos, Etc, etc, etc

Clément Rouleau

COMMERÇANT DE

Grains, Farines, Moulee, Son,

GRIJ, ETC.,

CHARBON,

HUILE DE CHARBON

(EN GROS)

Aussi : Cotons à Fromage et tous articles nécessaires aux Fromagers.

5 Rue Laframboise

ST-HYACINTHE

On paie le plus haut prix pour Grains de toutes sortes.

Le Grand – Tronc.

ALLANT A MONTREAL

	Passagers.	Passager.	Local.	Express.	Mélé
	A.M	A. M.	A.M	P.M	P.M
Acton Vale	3 05	9 34	6 30	6 05	3 27
Upton	3 25	9 45	6 48	6 22	3 52
St-Liboire	3 35	9 55	6 57	.....	4 05
Britannia Mills	.....	10 00	7 02	.....	4 14
Ste-Rosalie	.....	.....	7 15	.....	4 32
St-Hyacinthe	4 05	10 20	7 20	6 55	4 40
Ste-Madeleine	.....	10 40	7 37	.....	5 02
St-Hilaire	4 48	10 56	7 51	7 25	5 20
Bolœil	.....	11 00	7 55	7 29	5 25
St-Lambert	5 40	11 40	8 30	8 00	6 10
Montréal	6 00	12 01	8 50	8 20	6 35

ALLANT A RICHMOND.

	Mélé.	Express.	Passagers.	Local.	Passagers.
	A.M	A. M.	P.M	P. M	P.M
Montréal	6 55	8 00	3 15	5 30	1015
St-Lambert	7 15	8 20	3 35	5 50	1040
Bolœil	8 35	.....	4 09	6 21	1118
St-Hilaire	8 43	8 53	4 13	6 25	1123
Ste-Madelaine	9 30	....	4 25	6 38	.....
St-Hyacinthe	1000	9 20	4 40	6 55	1157
Ste-Rosalie	1028	.....	4 45	7 00	.....
Britannia Mills	1047	.....	4 58	7 13	A.M
St-Liboire	1055	.....	5 03	7 19	1222
Upton	1108	9 45	5 11	7 28	1237
Acton Vale	1132	9 57	5 26	7 45	1248

LE PACIFIC CANADIEN,—
(South Eastern.)

Les trains laissent St-Hyacinthe comme suit :

8.50 A. M. Train express venant de Sorel, Drummondville et St-Guillaume, arrivant à Montréal à 10.30 A. M., faisant connection à West-Farnham pour Stanbridge, Marieville et les trains de jour pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

4.19 P. M. Train Mêlé venant de Drummondville, Sorel et St-Guillaume, arrivant à Farnham à 6.50 P. M., faisant connection avec les trains pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre. Aussi pour Montréal, St-Jean et Stanbridge.

6.35 P. M. Train Express venant de Montréal, faisant à 5.10, connection à Farnham avec les trains venant de Boston, Stanbridge et Marieville, arrivant à Sorel et Drummondville à 10.40 P. M.

10.05 A. M. Train Mêlé venant de Stanbridge, Waterloo et Newport, faisant connection à Farnham avec les trains de Springfield, Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Sorel à 1 hr. P. M.

BOITES D'ALARME

1. Coin des rues Concorde et St-Antoine
2. Maison des Pompes, rue Cascades.
3. Ottawa Hotel, coin des rues St-Antoine et St-Simon.
4. Coin des rues Cascades et St-Joseph.
5. Coin des rues William et St-Pascal.
6. Séminaire de St-Hyacinthe.
7. Manufacture de Chaussures de Ls Coté & frère.
8. Dépot du Chemin de fer Grand-Tronc
9. L'Aqueduc de St-Hyacinthe.
12. Coin des rues Bourdages et Notre-Dame.
13. Coin des rues Girouard et Désaulniers
14. Coin des rues Girouard et Després.
15. Coin des rues Concorde et St-Louis.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, QUE.

PARAIT LE VENDREDI,

Abonnement : (payable d'avance.)

Un an.....$1.00

6 mois..... 50

ANNONCES :

1re Insertion.....la ligne 10 c.

Insertion subs..... " 5 c.

Annonces à long terme à prix modérés.

A. DENIS,

Directeur-Propriétaire.

ST-HYACINTHE, 10 Octobre, '90

L'ACHAT DES PONTS

La question de l'achat des ponts par la corporation de la cité de St Hyacinthe, revient sur le tapis.

Nos édiles discutent le pour et le contre du projet, supputant en même temps les avantages de sa réalisation.

Avant que l'on en arrive à une conclusion nous donnerons ici certains renseignements pour l'instruction de nos lecteurs.

Les ponts en question sont régis par l'acte 57, George 3, ch. 37, année 1817.

Dans cet acte il est décrété ce qui suit :

"Après l'expiration de cinquante "années à compter depuis la passa- "tion de cet acte, il sera et pourra "être loisible à Sa Majesté, ses héri- "tiers et successeurs, de reprendre "possession et propriété du dit pont, "maison de péage et autres dépen- "dances ainsi que des abords et mon- "tées à icelui, en payant au dit Jean "Marie Langlois dit Germain, ses "héritiers, exécuteurs, curateurs, ou "ayant cause, l'entière et pleine va- "leur qu'il pourra avoir et valoir au "temps de cette prise de posses- "sion."

Le privilège que conférait cet acte est expiré en 1867, et depuis lors il est loisible à Sa Majesté de reprendre la possession et propriété de ces ponts.

Nous demandons maintenant pourquoi Sa Majesté ne se servirait pas de cette clause pour reprendre les ponts?

Sa Majesté pourrait ensuite donner ces ponts à la cité de St-Hyacinthe à la condition qu'ils soient tous faits en fer et rendus libres désormais.

Ne vaudrait-il pas mieux, pour la cité, de recevoir les ponts en donation, que la somme de $60,000 en argent?

Nous croyons que oui.

Avec cette somme de $60,000 le gouvernement pourrait acquérir non-seulement les ponts, mais même les chemins macadamisés qui y conduisent, et n'aurait qu'à les donner à la corporation de la cité aux conditions qu'il imposerait.

En supposant que le gouvernement donne à la ville les $60,000, montant de l'octroi pour la construction des ponts en fer, ce sera avec condition expresse de les construire en fer et les rendre libres ; et la ville serait obligée alors pour faire cette acquisition, de payer la valeur des ponts et la valeur d'un privilège qui appartient au gouvernement et conséquemment au public, tandis qu'en procédant comme ci-dessus le gouvernement rentrerait dans son privilège et n'aurait qu'à faire estimer et payer la valeur des ponts et dépendances.

L'intérêt public serait satisfait, mais les propriétaires manqueraient de recevoir la valeur d'un privilège qui ne leur appartient pas. Dans tous les cas le gouvernement par ce moyen protégerait le public contre toute exploitation.

Nous soumettons ces faits au public et surtout au conseil qui devra décider la question.

Puisse-t-il en déduire toutes les conséquences possibles et dans tous les cas, conclure au grand avantage de la ville, en mettant de côté d'avance toutes considérations d'intérêt personnel ou autres.

Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, a ordonné de faire une quête en faveur de l'asile St Jean de Dieu, dans toutes les églises de son diocèse.

***

LES ŒUFS EN ANGLETERRE

Si la *Minerve* consultait le *Trade Bulletin*, elle se convaincrait du peu de succès de l'exportation des œufs en Angleterre.

Le *Trade Bulletin* parlant de cet anglais de Londres qui est actuellement au Canada dans le but d'établir le commerce d'œufs avec l'Angleterre, dit en riant de ces tentatives illusoires que cela lui rappelle ce qui est arrivé à un allemand il y a dix ans.

Cet allemand essaya d'établir le commerce d'œufs avec l'Europe: il n'y envoya que quelques caisses en différentes cargaisons, mais le peu qu'il y envoya fut encore assez considérable pour le ruiner en moins de deux mois.

Depuis on, a tenté à plusieurs reprises de rétablir ce commerce avec l'Europe, mais toutes ces tentatives sont restées sans succès marqués.

Nous ne voulons pas, continue le *Trade Bulletin*, jeter de l'eau froide sur les efforts du commerçant londonnien qui veut amener nos œufs canadiens sur le marché anglais Nous lui souhaitons tout le succès possible et nous espérons qu'il réussira à accomplir l'entreprise si éminemment ratée par ses prédécesseurs.

Le ton de persiflage du journal indique assez quel espoir il a en la réalisation de la grande "suggestion" de sir John.

DEUX RÉFLEXIONS

De l'*Evénement* :

"Les journaux de Londres nous apprennent la mort de Lady Head, veuve de sir Edmond Walker Head, ancien gouverneur général du Canada.

Lady Head était âgée de 82 ans.

On se souvient que c'est durant le terme d'office de sir Edmond Head que la cité d'Ottawa fut choisie par la reine pour être la la future capitale du Canada."

De *La Patrie* :

'On verra par nos dépêches que la veuve de sir Edmond Head vient de mourir. Sir Edmond est ce gouverneur général du Canada qui, en 1856, dit dans un discours qu'il prononça à une exposition agricole dans les cantons de l'Est, que les "Canadiens-Français constituent une race inférieure."

Courtes nécrologies.

GASPILLAGE

Le conseil de ville de St Hyacinthe a nommé MM. S.T. Duclos et H. T. Chalifoux, conseillers, avec charge d'aller rencontrer les maires et conseillers des différentes paroisses ci-après nommées, et leur faire des propositions relativement à l'achat des ponts.

Les paroisses qui devraient, d'après certains conseillers, contribuer à l'achat des ponts sont, outre la ville : Notre Dame de St Hyacinthe, St Hyacinthe le Confesseur, St Dominique, St Hugues, St Simon, St Valérien, Ste Cécile de Milton et peut-être St Liboire.

Ce sont les maires et conseillers de ces différentes municipalités que MM. Duclos et Chalifoux ont mission de voir.

On proposera à ces différentes municipalités de payer chacune leur quote part de l'achat des ponts.

La proposition comportera que chaque municipalité paiera une certaine somme basée sur l'évaluation municipale, et que cette somme sera payable—en versements ou de suite—à la ville qui achèterait les ponts et les rendrait libres

C'est en quelques mots l'explication de la nomination des délégués

On nous dit que cette délégation coûtera à la ville une somme de six cents piastres au moins.

En face des promesses du gouvernement de nous donner $60,000 pour la reconstruction en fer des ponts, il est évident que les cultivateurs se refuseront à souscrire et que la ville en sera quitte pour cette dépense inutile de $600.00.

Si le conseil est si pressé de faire l'acquisition des ponts, pourquoi n'a-t-il pas encore agi dans la transaction du pont de la Société, lorsqu'il est bien connu de tout le monde que M. Morison veut avoir, et aura peut-être avant longtemps, même le pont de la Société, ce qui nous mettrait entièrement à la merci de ce monsieur ? Les propriétaires de ce pont ont fait depuis longtemps une proposition des plus raisonnables au conseil et cependant il n'y a encore rien de fait.

Nous disons, pour notre part, en présence de ces faits, que nous désapprouvons entièrement ces démarches du conseil, attendu que ce n'est pas à la ville de faire ces dépenses, mais plutôt au vendeur qui demande un prix exorbitant pour ses ponts.

Ce prix est tellement exorbitant que l'on doit trouver là la cause de la mise de ce monde sur le chemin. On semble penser qu'en faisant contribuer les autres municipalités à l'achat des ponts, cela fera paraitre moindre le prix de vente.

La possibilité de ces démarches est complètement inadmissible, pour une foule de raisons et nous regrettons de voir nos conseillers s'arrêter à des projets aussi peu pratiques.

Quand les délégués auront fait le tour des paroisses ils s'en reviendront bredouille et la caisse de la corporation, pour payer leur dépenses, sera allégée de cinq à six cents piastres.....et les ponts appartiendront encore à leurs propriétaires actuels.

UN ETRANGE PROTECTIONNISTE

Nous reproduisons de l'*Union Libéral* les remarques qui suivent relativement au bill McKinley, et à la position prise par le ministre des finances, M. Foster.

La presse a rapporté, avec force commentaires, les observations aussi nombreuses que contradictoires de nos ministres fédéraux au sujet du du bill McKinley. Le ministre des finances, l'honorable G. E. Foster, interrogé, à son tour, sur ce qu'il pensait des résultats de la nouvelle législation prohibitive, promulguée par nos voisins, est entrée dans plusieurs considérations intéressantes parmi lesquels se trouvent les paroles suivantes :

"Le bill McKinley, a dit le minis- "tre, aura pour resultat de hausser, "au détriment du peuple américain, "le prix d'une quantité d'articles "qu'il est absolument nécessaire pour "les Etats-Unis de se procurer, et "qu'ils ne peuvent avoir en grande "quantité que chez nous. Nos voi- "sins devront payer de leurs propres "deniers pour l'élévation qu'ils "viennent de porter dans leur propre "tarif. Le bill aura aussi pour effet "de changer le cours de notre com- "merce en le dirigeant vers la Gran- "de Bretagne et les Indes-Occiden- "tales, où nous trouverons un mar- "ché tout aussi avantageux et où le "commerce, une fois établi n'est "pas sujet à varier sous l'influence "de législation hostiles."

Ces paroles dans la bouche d'un membre distingué du gouvernement canadien méritent d'être profondément méditées! Car pour un partisan du système protectionniste, M. Foster émet des opinions qui réduisent à néant les enseignements les plus reconnus du protectionisme.

Le gouvernement MacDonald a en effet toujours prétendu que les droits restrictifs qu'il impose n'ont d'autre but et d'autre résultat que de faire fleurir nos industries nationales en les débarrassant de la concurrence étrangère ; que la création d'un marché domestique est un bienfait qui compense amplement les canadiens d'être obligés de payer un peu plus cher certains articles qu'ils ne peuvent plus comme autrefois, acheter à bas prix à l'étranger.

Or voilà M. Foster qui prétend que les américains se font tort en empêchant les produits canadiens de venir faire concurrence aux leurs sur le marché des Etats-Unis !

Mais, est-ce que nos voisins font autre chose que d'appliquer très logiquement les principes économiques que M. Foster et ses amis ont toujours soutenus avec tant de vigueur? ne se montrent-ils pas ni plus ni moins, que très franchement protectionnistes?

Comment se fait-il donc que la protection serait d'après notre ingénieux ministre, si mauvais aux Etats-Unis et une si grande bénédiction au Canada?

De plus, M. Foster s'écrie que ce sont bien les malheureux Américains par suite de leur aveuglement qui "devront payer, de leurs propres deniers, pour l'élévation de leur tarif!"

Cela est parfaitement vrai. Mais il nous semble, pourtant, que de tout temps ça été la doctrine bien arrêtée des protectionnistes que l'un des efiets salutaires de leur système était de rejeter sur les étrangers le fardeau des droits d'entrée. Ils ont toujours ri de ces libre-échangistes à idées étroites qui osent soutenir que quand un étranger nous vend des articles de commerce, le prix qu'il nous charge dépend des droits dont nous frappons ces mêmes articles, à leur entrée dans le pays et qu'en fin de compte c'est nous, les acheteurs, qui devons supporter l'aggravation de notre tarif.

Mais en vertu de quel principe la théorie protectionniste se trouve-t-elle complètement renversée quand ce sont des Américains qui créent un tarif qui a le malheur d'être défavorable au Canada?

Mais ce n'est pas tout. M. Foster ne se contente pas de ces deux déclarations si peu en rapport avec les enseignements de son école ; il va encore plus loin. Notre commerce, dit-il, se dirigera vers l'Angleterre et les Indes Occidentales, et là nous trouverons un marché tout aussi avantageux pour nous et pourquoi? Parce que dans ces heureux pays "le commerce une fois établie n'est pas sujet à varier sous l'influence de législations hostiles."

Vraiment ceci est le coup de grâce. M. le ministre n'y va pas par quatre chemins pour proclamer un grand principe du libre échange : il vante comme un bienfait la stabilité du commerce !

Il serait vraiment difficile pour un libéral de plaider la cause du libre échange avec plus de vigueur et de conviction que vient de le faire le ministre des finances.

Nous admettons que c'est un principe chez les protectionnistes de n'avoir pas de principes arrêtés en d'autres termes, de nier que l'économie politique soit une science. Mais entre la négation absolue des principes et l'affirmation catégorique de ces deux adversaires, il nous parait y avoir une différence bien marquée.

Dans tous les cas, les observations étonnantes de M Foster sur le bill McKinley inspireront, sans doute, de salutaires réflexions au peuple canadien.

MARCELLUS

M. C. L. Champagne, ancien député du comté d'Hochelaga a été nommé régistrateur conjoint pour la division Est, avec M. Auger.

***

LA PROCHAINE SESSION.

Mardi, le 4 Novembre prochain, se tera l'ouverture de la session provinciale de Québec.

Pour diverses causes et raisons la session a lieu plus à bonne heure que d'ordinaire.

La législature offre cette année quelque chose de nouveau. Le gouvernement il est vrai comptait au dernier parlement une assez forte majorité. Mais si l'on se porte à une époque qui n'est pas éloignée de plus de cinq ou six ans on se trouve en présence d'un frappant contraste.

On trouve nos amis, qui forment le gouvernement d'aujourd'hui, réduits au nombre insignifiant de quatorze, bataillant comme des braves, et tenant en échec le gouvernement extraordinairement puissant en nombre.

Les temps sont bien changés. L'opposition d'abord a grossi et les tories si puissants forment celle d'aujourd'hui, faible en nombre, faible en hommes, sans courage, démoralisée par les défaites de ceux qui sont restés sur le carreau.

Voici tant au Conseil Législatif, qu'à la chambre d'assemblée quelle est la force respective des partis.

CONSEIL LEGISLATIF

MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Starns	De Boucherville
Garneau	Wood
Ross, D. A.	J. J. Ross
Gilman	Labrière
Cormier	Hearn
Bresse	Dionne
Archambault	Méthot
Prévost	Dorion
Bryson	Larue
Tourville	Laviolette
Ward	
Marcil	
Larochelle	
Sylvestre	
14	10
	14
Majorité nationale	4

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

MINISTERIELS	OPPOSITIONNISTES
Langelier	Hall
Robidoux	Robertson
Mercier	Blanchet
Shehyn	Nantel
Duhamel	Poupore
Boyer	Picard
Marchand	Desjardins
Murphy	Grenier
Rinfret	McIntosh
Lemieux	Marion
Cameron	Duplessis
Watts	Leblanc
Bernatchez	Beauchamp
Tessier, J.	Owens
Desmarais	Spencer
McShane	England
Tessier, A.	Johnson
Rocheleau	Lessard
Girouard	Villeneuve
Laliberté	Normand
Déchène	Bédard
Gladu	Martin
Turgeon	McDonald
Lussier	
Bazinet	
Rochon	
Fitzpatrick	
Morin	
Brunet	
Rainville	
DeGrosbois	
Bisson	
Béland	
Chênevert	
Pinault	
Carrier	
Cardin	
Girard	
Lalonde	
Gosselin	
Marcotte	
Côté	
Monette	
Ste Marie	
Pelletier	
Bourbonnais	
Parent	
Poulot	
Lovel	
Clendinneng	
50	23
	50
Majorité nationale	27

Poêles à Fourneau—de 2½ pds et 3 pds, 8 patrons différents, chez RAYMOND & FRÈRE.

Glanures

Nous avons annoncé déjà qu'il doit y avoir le 8 courant, à St Paul d'Abbotsford dans le comté de Rouville, une grande assemblée publique de libéraux, à laquelle l'honorable Wilfrid Laurier prendra la parole.

Abbotsford se trouve dans un coin du comté de Rouville, non loin des comtés ce St Hyacinthe, de Bagot et de Shefford. La localité est donc bien choisie pour servir de centre à toute cetté région. Aussi n'est-il pas douteux qu'une foule considérable ne s'y porte pour entendre la parole du chef aimé.

***

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle de Québec* contient la nomination suivante :

M. Jules Allard, avocat, de la cité de Montréal, régistrateur du comté d'Yamaska, et greffier de la cour de Circuit dans et pour le comté d'Yamaska, en remplacement de M. Louis Blondin, écuier, dont les commissions ont été révoquées.

***

La police française a arrêté à Cannes une madame Bonnet sous soupçon d'être une espion. On a trouvé en sa possession des plans des travaux de défense de la ville de Cannes. Elle a avouée qu'elle était employée par le gouvernement allemand, avec un salaire de 300 francs par mois et 15 francs par jour pour ses frais de voyage.

***

La France, l'Autriche et l'Angleterre auraient signifié, dit-on, au gouvernement américain leur intention de ne pas être officiellement représentées à l'exposition universelle de Chicago. La raison donnée par ces trois puissances serait que la loi Mc Kinley rendant les exportations à peu près impossible, il serait inutile pour l'Europe de prendre part à une fête industrielle d'où ne pourrait sortir aucun bien pour elle.

Nous croyons que cette nouvelle est pour le moins prématurée.

***

A l'enquête sur le meurtre mystérieux de la Pointe-du-Lac, on a entendu le témoignage du sergent Harpe, après quo le grand jury est entré dans sa chambre de délibérations, puis a rapporté un verdict portant qu'il y avait matière à procès (*true bill*) dans l'accusation formulée contre le jeune Houle neveu de feu Mme Gervais, si lâchement assassinée.

Le jeune Houle est actuellement dans la prison du district et subira son procès aux prochaines assises criminelles de Trois-Rivières.

Le verdict du grand jury a créé une vive sensation.

Encore un procès qui aura un grand retentissement.

***

Ce ne sera pas un Canadien après tout qui succèdera au général Middleton. On annonce en effet que le nouveau commandant des milices canadiennes est nommé. C'est le colonel Ivor John Carodoc Herbert, des Grenadiers de la Garde.

Cette officier a été successivement major de brigade dans les troupes expéditionnaires d'Egypte, commandant de l'école des forces auxiliaires des casernes Wellington, et attaché militaire à l'ambassade à St-Petersbourg. Le colonel n'a pas encore quarante ans.

***

La *Liberté*, de Paris, définit ainsi le bill McKinley :

"C'est un acte d'ingratitude incroyable envers l'Europe, qui a été la mère de la moderne Amérique, qui l'a créée, nourrie, enrichie et peuplée, grâce au mouvement continuel et énorme de l'immigration.

"Il n'y a pas d'américains en Amérique, il n'y a que des Européens qui se sont établis dans ce pays, y portant leur arts, leur travail, leur ressources indispensables ainsi que leurs industries."

Les Primes de 'La Tribune'

Montres (dont une en or solide, 5 en argent et 2 en nickel)

MAGNIFIQUES CHAINES DE MONTRES,

EPINGLETTES,

Bijoux et autres Articles

Sont exposés dans la vitrine du Magasin de M. Lamarche

116, Rue Cascades.

Le tirage aura lieu le 31 Octobre

A LOUER

Un orgue de salon, presque neuf. S'a-presser à ce bureau.

Exposition du comté de Bagot

Liste des prix accordés à l'exposition du comté de Bagot le 23 septembre 1890.

Pour étalons de 4 ans—1er prix, Ls. Brodeur, St-Pie ; 2e J. Bte Têtrault, do ; 3e H. Circé, St Liboire.

Pour étalons 3 ans—1er prix, Pierre Beaudry, St-Liboire ; 2e Samuel Bélisle, Ste Rosalie.

Pour poulains de 2 ans—1er prix, P. Valcourt, St Hugues ; 2e X Paradis, St-Simon ; 3e Arthur Lecomte, St Hugues ; 4e Isaïe Desmarais, Ste Rosalie.

Pour poulains de 1 an—1er prix, Josué Touchette, St Liboire ; 2e Moïse Gervais, do ; Urgel Paquin, do ; 4e Hor. Girard.

Pour jument et son poulain.—1er prix, Edouard Beaudoin, St Liboire ; 2e Augustin Picard, St Hugues ; 3e Misael Maranda, St Simon ; 4e Alex L'Heureux, Ste Rosalie ; 5e Leon Lavigne, St-Simon ; 6e Alp. Fontaine, St Hugues.

Pour jument de voiture—1er prix, Alf. Ballard, St Hugues ; 2e Alph. Fontaine, do ; 3e Ant Chagnon, St Dominique ; 4e Jos Charpentier, St Simon.

Pour pouliche de 3 ans—1er prix, Nap. Birs, St Simon ; 2e T Brodeur, St Hugues ; 4e Jos Baillard, St Ephrem ; 4e Philippe Desmarais, St Liboire.

Pour pouliche de 2 ans—1er prix, J Bte Lefebvre, St Hugues ; 2 Flavien Beauregard, St Liboire ; 3e Samuel Bélisle, Ste Rosalie ; 4e Raphael Crotto, St Liboire ; 5e Adolphe Lussier, Ste Rosalie ; 6 Emery Bisonnet, do.

Pour pouliche de 1 an—1er prix, Alp. Fontaine, St Hugues ; 2e E. Beaudoin, St Liboire, 3e A Birtz, St-Simon.

Pour chevaux de trait—1er prix, Amédée Larue, St-Simon ; 2e Alf. Dufresne, Ste-Rosalie ; 3e F D Rousseau, St-Hugues ; 4e J. Bte Lefebvre, do ; 5e N Birtz, St-Simon.

Pour chevaux de charge—1er prix, D. Bazinent, St Hugues ; 2e Norbert Chevrette, do.

2e classe—Bestiaux. Race croisée.

Pour taureau de 3 ans—1er prix, Amédée Larue, St-Simon ; 2e Samuel Bélisle, Ste-Rosalie.

Pour taureau de 2 ans—1er prix, Henri Girard, Ste Rosalie ; 2e Emery Bisonnet, do ; 2e O Chicoine, St-Dominique.

Pour taureau de 1 an—1er prix, Charles Maranda, St-Simon ; 2e Pierre Côté, Ste Hélène ; 3e Milton McDonald, St-André ; 4e Ignace Rousseau, St-Hugues.

Pour taureau de l'année—1er prix, Nérée Bélisle, St-Pie ; 2e Damase Brault, Ste-Rolie ; 3e Xavier Vandal, St.Simon ; 4e Louis Vendal, St-Simon ;

Pour vache à lait—1er prix, Denis Desmarais, St Liboire ; 2e Hormidas Bachand, do ; 3e Edi Fournier, St Simon ; 4e Ignace Rousseau, St Hugues ; 5e Aug. Jodoin, St Liboire ; 6 Nérée Belisle, St Pie ; 7e Milton McDonald, St André ; 8e Charles Benoit, St Dominique ; 9e extra, Eli L'Heureux, St Liboire.

Pour vache à lait moins de 3 ans—1er prix, Nérée Marcotte, St-Simon ; 2e Chs. Maranda, do.

Pour genisse de 2 ans.—1er prix, Chs. Lafontaine, St Simon ; 2e Ulric Hamel, St-Pie, 3e Samuel Bélisle, St Rosalie ; 4e Denis Desmarais, St Liboire.

Pour genisse de 1 an—1er prix, Saul Roireau, Ste Rosalie ; 2e Jos Guertin, Ste Hélène ; 3 Nérée Bélisle, St Pie ; 4e Ignace Rousseau, St-Hugues.

Pour genisse de l'année.—1er prix, Damase Brault, Ste Rosalie ; 2e Hercule Marcotte, St-Simon ; 3e L Brodeur, St-Hugues ; 4e F Dupont, St Liboire.

Pour paire de bœufs de travail.—1er prix, Irael Ménard, St Liboire ; 2e F Dupont, do.

Pour un troupeau de 4 vaches à lait—1er prix, Milton McDonald, Ste André ; 2e Ignace Rousseau, St Hugues ; 3e Chs Lafontaine, St Simon.

Bétail Canadien— Pour taureau de 2 ans—1er prix, F Dupont, St Liboire ; 2e Milton McDonald, St André.

Pour vache à lait—1er prix, Milton McDonald, St André.

Pour génisse de 1 an—1er paix, F. Dupont, St Liboire.

Pour génisse de l'année— 1er prix, F. Dupont, St Liboire.

Pour taureau Guernesey de 3 ans—1er prix, Milton McDonald, St-André.

Pour taureau de 2 ans Guernesey—1er prix, F. Dupont, St Liboire.

Pour taureau de 1 an Holstein.—1er prix, Milton McDonald, St-André.

3e classe—Moutons.

Pour Bélier de 2 ans.—1er prix, Ignace Rousseau, St Hugues ; 2e Vve M Desmarais, St Liboire.

Pour belier de 1 an.—1er prix, Louis Vandal, St Simon ; 2e Xavier Bilodeau, Ste Rosalie ; 3e Jos Benoit, do ; 4e Chs Benoit, St Dominique.

Pour bélier de l'année.—1er prix, Dominique Desautels, St Pie ; 2e Ls Vandal, St-Simon ; 3e E Bissonnet, St Rosalie ; 4e Joseph Benoit, do.

Pour brebis de 2e ans.—1er prix, Ls Vandal, St Simon ; 2e E Bisonnet, Ste Rosalie ; 3e Louis Ouimet, St Pie ; 4e Ad Lussier, Ste Rosalie.

Pour Brebis de 1 an—1er prix, Jos Ravanel, St Pie ; 2e Ignace Rousseau, St Hugues ; 3e Damien Roberge, St Pie ; 4e Adolphe Lussier, Ste Rosalie.

Pour brebis de l'année.—1er prix, Damien Roberge St Pie ; 2e Ignace Rousseau, St Hugues ; 3e Emery Bissonnet, Ste Rosalie ; 4e Louis Ouimet, St Pie.

Moutons Hampshire—Belier de 1 an, Bélier de l'année, Brebis de un an, Brebis de 2 ans : Nérée Bélisle, St Pie

Pour cochon de 1 ans—1er prix Ant. Casavant, St Dominique.

Pour cochon de l'année—1er prix, Chs Lafontaine, St Simon ; 2e Alfred Corbeille, Ste Rosalie ; 3e Fred Lemonde, do ; 4e Ignace Rousseau, St-Hugues.

Pour truie de 1 an.—1er prix, Ant. Casavant, St Dominique ; 2e Louis Vandal, St Simon.

Pour truie de l'année—1er prix, Chs Lafontaine, St Simon ; 2e Alf Corbeille, Ste Rosalie ; 3e Ferd. Lemonde, do ; 4e E. Bissonnet, do.

Cochon Berkshire—1er prix, Milton MacDonald, St André.

5e classe—Industrie domestique

Pour fromage—1er prix, L La joie ; St Liboire ; 2e Milton McDonald, St André ; 3e Eusèbe Dufault, Ste Hélène ; 4e L. T. Brodeur, St-Hugues.

10 lbs de beurre—1er p., Jos Lemonde, St Simon ; 2e Louis Brodeur, St Pie ; 3e Chs Bélanger, do ; 4e Isaac Guilmain, Ste Rosalie ; 5e Augustin Grenon St Simon.

Sucre d'érable—1er prix Thadée St Pierre, St Pie ; 2e Nap Tanguay, St Théodore, 3e Joseph Drolette, St Pie ; Mention honorable, D. Roberge, do.

Sirop d'érable—1er prix, Ulderic Hamel, St Pie ; 2e Thadé St Pierre, do ; 3e Ls Brodeur, do.

10 lbs de miel coulé—1er prix E. Dufault, Ste Hélène ; 2e J. Bte Chabotie, St Hugues ; 3e Ul Paradis, do.

Miel en gateaux—1er prix, Ul Paradis, St Hugues, 2 P, Girouard St Pie ; 3e Nérée Carpentier, do.

10 verges étoffe croisée—1er prix, Thadée St Pierre, St Pie ; 2e Grégoire Demers, St Liboire ; 3e Onésime Chicoine, St Dominique ; 4e Adolphe Lussier, Ste Rosalie.

10vgs de casimir—1er prix, Vve Ls Lachapelle, St Pie ; 2e Abraham Roireau, Ste Rosalie ; 3e E, Tanguay, do ; 4e Pierre Morin, St Pie,

Châle de laine—1er prix, Abraham Marion, Ste Hugues ; 2e J. Bte Perron fils, St Simon ; 3e Candide Morin, St Pie ; 4e P. Robichaud, St Simon.

10 verges de flanelle blanche croisée—1er prix, Candide Morin, St Pie ; 2e Alexis Carmel St Dominique ; 2e Adolphe Dufresne, Ste Rosalie.

10 verges de flanelle blanche non croisée—1er prix, Paschal Langelier, St Simon ; 2e Louis Lachapelle, St Pie ; 3e Pierre Robichaud, St Simon.

10 verges de flanelle de couleur croisée—1er prix, Nérée Charpentier St Pie.

10 verges flanelle de couleur non croisée—1er prix, Adélard Meunier, St Pie ; 2e Philias Benoit, St Dominique ; 3e Vve Louis Lachapelle, St-Pie.

10 verges de toile—1er prix, Frs Lemonde, Ste Rosalie ; 2e Pierre Robichaud, St Simon ; 3e Alexis Grenon, St Simon ; 4e M. Hébert, Ste Hélène.

10 verges de tapis—1er prix Paschal Langelier, St Simon . 2e Alexis Grenon, do ; 3e Joseph Lemonde, do ;

Couvertes blanches—1er prix, Damien Roberge, St Pie ; 2e Jos Lemonde, St Simon ; 3e Pierre Robichaud, do.

Courte pointe de laine—1er prix, Jérôme Bernard, St Dominique ; 2e Alexis Grenon, St Simon ; 3e Philias Benoit, St Dominique.

Couvre pieds laine et coton—1er prix, Samuel Bélisle, Ste Rosalie ; 2e Alexis Carmel, St Dominique ; 3e Ls Brodeur, St Pie ; 4e Jos Ravenel, do.

Couvrepieds de Coton—1er prix, Octave Millette, St Dominique ; 2e Nerée Carpentier, St Pie ; 3e Vve Ls Lachapelle, do ; 4e Paul Belhumeur, St Hugues

Habillement pour homme—1er prix Pierre Robichaud, St Simon ; 2e Philias Benoit, St Dominique ; 3e Onésime Chicoine, do,

Habillement pour femme—1e prix Candide Morin, St Pie ; 2e Paul Duchesne, St Liboire ; 3e Pierre Robichaud, St Simon.

Ouvrage de cordonnerie—1er prix David Lemay, St Ephrem ; 2e Frs Lajoie, St Liboire.

Cuir rouge ou noir—1er prix, Z Comtois, St Hugues ; L. Lajoie, St-Liboire.

Prix extra--Ouvrage de fantaisie—Couvrepieds de fantaisie, Milton Mc Donald, St André. Couvrepieds de fantaisie, Alfred Dufresne, Ste Rosalie. Jupon, Jos Ravenel, St Pie. Echarpe pour homme Pierre Morin, do. Jupon de laine, A. Carpentier, do, Tapis de table, Oct Millette, St Dominique. Couvrepieds Elz St Onge, do. Bois à boite de fromage, D. Bazinet, St Hugues.

Produits de la ferme

Blé—1er prix, Firmin Martel, St-Liboire ; 2e Joseph Vandal, St Simon.

Orge—1er prix, A. Carpentier, St-Pie ; 2e J. Bte Perron fils, St Simon.

Avoine—1er prix, Urgel Paquin, St Liboire ; 2e Saul Roireau, Ste Rosalie.

Pois—1er prix, Alphonse Vandal, St Simon ; 2e P. St Pierre, St Pie.

Seigle—1er prix, Elie Beaudry, St Dominique ; 2e Horace Brunel, Upton.

Sarasin—1er prix, Firmin Martel, St Liboire ; 2e Alexandre Cadorette, St Simon.

Mil—1er prix, Vve Ls Lachapelle, St Pie ; Thadé St Pierre, do.

Un quart de pommes—1er prix, Vve M. Desmarais, St Liboire ; 2e Firmin Martel do.

Raisin—1er prix, Alexis Grenon, St Simon ; 2e Vve Ls Lachapelle St Pie

Melons—1er prix, Pierre Robichaud, St Simon ; 2e Alphonse Vandal, do.

Patates—1er prix, Cléophas Laforce, Ste Hélène ; 2e Misael Ménard St Liboire.

1 minot d'oignons—1er prix, Amable Houle, St Dominique ; 2e Jérôme Bernard, do.

Carottes 1er prix Jérome Bernard, St Dominique ; 2e Amable Houle, do.

Navets—1er prix, Pierre St Pierre, St-Pie

Choux de Siam—1er prix, Amable Houle St Dominique ; 2e Léon Morin, St Pie.

1½ minot de betteraves à vache—1er p. Paul Girouard, St Pie ; 2e Jérome Bernard, St Dominique.

4 choux—1er prix, Antoine Gaouette, St Liboire ; 2e Firmin Martel, do.

Blé dinde à fourrage—1er p. Milton McDonald, St André ; 2e Célestin Huot, Ste Helène.

6 lbs de tabac—1er prix Denis Desmarais, St Liboire ; 2e Firmin Martel, do.

Extra—Savon—J. N, Valcourt, St Simon.

Pomme Duchesse—E. Salois, St Dominique.

Tomates—Vve M. Desmarais, St Liboire.

Citrouilles—Ls Parisault, St Théodore.

Courges—Denis Desmarais, St Liboire

Orge noire—Charles Benoit, St Dominique.

2 oies—Samuel Bélisle, Ste Rosalie.

1 couple de canards, M. Maranda, St Simon.

UNION SAINT-JOSEPH DE ST-HYACINTHE

Comité de Régie

Séance du 29 septembre.

Conformément à l'avis qui en a été donné à la dernière séance, les règlements suivants seront proposés et votés dimanche le 5 octobre courant.

1° Par B. O. Béland.

Tout membre absent ou membre d'une succursale ou toute succursale, bureau etc., a le droit de suggérer, faire et présenter aucun avis de motion à l'effet de modifier, amender, ajouter ou retrancher quelqu'article de la constitution ou règlement ; sopinersur les questions pendantes et pétitionner, soit pour la jouissance de droits inhérents à la qualité de membre et déniés par une succursale, bureau etc. soit par une succursale, bureau etc, pour l'exercice de privilèges inhérents à sa constitution ou acquis par décision du comité ; faire par écrit, sous sa responsabilité de membre, bureau, succursale, etc., toutes les remarques qu'il ou qu'elle jugera dans l'intérêt de la société. Cependant, tel avis de motion, opinion, pétition ou remarque ne sera soumise à l'approbation de la Société qu'après avoir été présenté au Comité de Régie qui statuera sur son opportunité.

2. Le Comité de Régie sera tenu de communiquer à chaque succursale, bureau, etc, tout avis de motion réglementaire, dans les quinze jours au moins qui suivront sa lecture.

3. Le vote sera donné dans les succursales, bureaux, etc. le même jour qu'à St-Hyacinthe.

4. Un procès-verbal du résultat de la votation devra être transmis au Comité Central, signé séance tenante par les trois principaux officiers qui l'auront surveillé dans leurs bureau ou succursale respective, dans les huit jours qui suivront telle votation.

5. A défaut par un ou par les bureaux ou succursales de se conformer aux dispositions ci-dessus ou à aucune d'elle, le comité central sera tenu de considérer comme nulle telle votation et de déclarer tel bureau ou succursale, ou les bureaux ou succursales comme ayant dédaigné de voter sur la motion proposée.

Par J. A. Cadotte.

1o. Que les mots suivants soient ajoutés à l'art. 1er section 3 des règlements : aucun faisant afficher dans les boutiques, magasins, places publiques un certain nombre de pancartes indiquant le lieu, l'heure et le but de la convocation.

2o. Que l'art. XVI section 3 des règlements se lise comme suit : Tout membre bien portant et résidant dans les limites civiles de la cité de St-Hyacinthe, etc.

St Hyacinthe, 5 Oct., '90

L'Election des officiers a donné le résultat suivant :

1. Membres du comité de Régie : MM. Désiré Dumaine, Frs. Lajoie, Frs. Decelles, J. A. Casavant, Henri Langelier et Emile Boudreau.

2. Officiers en charge :

Président :—B. O. Béland ;

1er vice président :— Désiré Dumaine ;

2ème " —Henri Langelier ;

Secrétaire-archiviste :—J. A. Casavant ;

Assistant " —Pascal Fiset ;

Collecteur-trésorier :— Jos. A. Cadotte ;

Assistant " —Emile Boudreau ;

Commissaire-ordonnateur : — Frs. Decelles ;

Assistant " —Frs. Lajoie ;

Auditeurs : —Jos. Benoit et J. C. Rouleau.

Lundi, 6 oct., 1890.

Présidence de B. O. Beland, Ecr., président.

M. Désiré Dumaine expose au Comité que son élection comme 1er vice-président est le résultat d'un malentendu ou de la précipitation avec laquelle on a procédé à son choix, que son intention n'était pas plus d'accepter cette charge que celle de président, ses nombreuses occupations ne lui permettant pas, comme par le passé, d'accepter une position plus responsable que celle de simple membre du comité : que les circonstances ne lui ont pas permis, comme sus-dit de décliner immédiatement l'offre d'une charge moins assujetissante : que cette élection ayant donné lieu à de fausses interprétations, désagréables à lui-même autant qu'au comité, et prie le dit comité d'accepter sa résignation comme officier actif et de pourvoir à son remplacement.

Après délibération, le comité accepte les explications et la résignation de ce monsieur et fait les nominations suivantes :

1er vice-président, Henri Langelier ; 2e vice-président, Eus. Clapin.

Le comité regrette unaniment que des insinuations malveillantes, ou une sympathie par trop zélée, ait donné lieu à cet incident.

J. A. Cadotte,
Sec.-trés.

NOS PRIMES

LE 31 OCTOBRE

Noubliez pas que c'est le 31 de ce mois

Que se fera le tirage des Primes offertes aux abonnés de "La Tribune."

Pour avoir droit de concourir il faut avoir payé son abonnement d'avance.

Que ceux qui n'ont pas encore payé leur abonnement de l'année courante s'empressent d'envoyer le montant de leur abonnement, et ils recevront par le retour de la malle, en même temps que leur Reçu, UN NUMERO leur donnant droit au tirage.

Liste des Primes.

		VALEUR
1	Montre en or solide, pour dame	$30.00
1	" argent pour homme	25.00
1	" " "	20.00
1	" " pour dame	15.00
1	" " "	12.00
1	" " pour enfant	10.00
1	" nickel.....	7.00
1	" nickel.....	6.00
1	Chaine (rolled plate) homme	6.00
1	" " "	5.00
1	" " dame	5.00
1	" " dame	4.50
1	Epinglette " dame	4.00
1	" " dame	3.50
1	" " homme	3.50
1	" " "	3.00
1	" " "	3.00
1	" " "	3.00
1	" " "	3.00
1	set de Boutons pour poignets	2.50
1	" " "	2.00
1	" "	2.00
1	" "	2.00
1	" "	2.00
1	" " "	2.00
1	"	2.00
1	" " "	2.00
1	" " "	2.00
1	" " "	2.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
1	" (de fantaisie)	1.00
1	"	1.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
1	" "	1.00
40	Valeur totale....	$200.00

Comment et où se fera le tirage :

Le tirage se fera dans la salle de l'Hôtel de ville, à 7 hrs. P. M. en présence de trois magistrats, par une personne choisie par les assistants.

Tout le monde sera admis.

Le premier numéro qui sortira de la boite gagnera la montre en or ne $30.00, le second numéro qui sortira gagnera la montre en argent de $25.00, le troisième gagnera la montre en argent de $20.00 et ainsi de suite jusqu'à ce que les 40 lots soient tirés.

Au fur et à mesure que les lots seront tirés, les noms des gagnants seront immédiatement proclamés à l'assistance, et publiés ensuite dans La Tribune et les articles seront aussitôt remis ou expédiés aux gagnants par paquets-postes enrégistrés.

La Richesse et le Paupérisme

On dit souvent, de par le monde, que le riche voit sans cesse augmenter sa richesse, et que le pauvre de nos jours devient de plus en plus pauvre

Pour nous pauvres canadiens est-il possible de nier ces deux grandes vertus ?

Hélas, non ! Et chaque jour nous prouve que si notre population augmente en nombre, la misère et la pauvreté gagnent du terrain. Tandis que d'un autre côté les monopoleurs, riches il y a dix, quinze et vingt ans sont plus riches aujourd'hui que jamais.

En Angleterre il existe un état de choses assez différent ; s'il est vrai qu'ici, comme dans certains autres pays, le riche s'enrichit et le pauvre s'appauvrit, cela n'existe pas en Angleterre.

Dans ce pays on trouve que la classe pauvre a diminué d'une manière qui ne laisse pas de doute sur le progrès qui s'accomplit.

En 1832 la population de l'Angleterre était de 14,000,000, sur cette population 1,200,000 étaient des pauvres.

En 1888 nous trouvons que cette population, a doublé : elle est de 28,000,000, mais nous trouvons aussi que la classe pauvre ne forme plus qu'une population de 800,000, soit une diminution d'un tiers.

Le fait est que l'Angleterre ne progresse pas seulement sous le rapport de la richesse mais encore d'une distribution plus égale que jamais de cette richesse.

Mais nous devons convenir que s'il y a des pays où cet axiôme est vrai, que le riche s'enrichit et que le pauvre s'appauvrit, ce sont bien ces pays forts d'être protectionnistes, où une lourde taxe pèse invariablement sur la population.

Et c'est pourquoi les canadiens ne nient pas la vérité de cet axiôme.

INGENIEUSE INVENTION

Nous avons sous la main la description illustrée de l'invention ingénieuse de M. Soly, l'indicateur pour chemin de fer."

Cet indicateur est une boîte mesurant 16x12. Il sert à donner le nom des stations sur le parcours du chemin. Il est fait de manière à contenir le nom de cent stations. Aussitôt que vous avez laissé une station, St-Hyacinthe, par exemple, dont le nom se trouve sur l'indicateur, l'indicateur change et le nom de la prochaine station Ste Rosalie, si on y arrête apparaitra.

On sait la manière intelligible avec laquelle les conducteurs ou serrefreins annoncent chaque station.

On a par exemple une manière toute spéciale, sur le Sud-Est de prononcer St-Guillaume : Sé Dioume ! comprendra l'étranger qui n'a aucune intelligence de la langue des chemins de fer.

Il en est de même pour toutes les stations et l'on semble entendre une langue parfaitement étrangère au continent, lorsque ces bons employés vous annoncent la prochaine station.

Avec l'indicateur Soly, on n'a plus à craindre ces erreurs souvent répétées, grâce au langage peu intelligible des susdits employés.

La personne qui ne sait pas lire n'a qu'à demander à son voisin; le voyageur a le temps de préparer ses effets pour descendre, tout se fait sûrement, en bon ordre.

Ce serait une magnifique amélioration si l'on appliquait cette invention à nos compagnies de chemin de fer. Toutes devraient l'appliquer à leurs chars. Son utilité est trop marquée et ses avantages sont trop évidents pour le public voyageur, pour qu'elles diffèrent plus longtemps à adopter cette innovation sur toutes leurs lignes.

Plus les femmes montrent de vertus mieux se portent les sociétés.

Fénélon dit :

" La mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent de la mauvaise éducation de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge avancé "

Les Saintes Ecritures nous représentent sous un aspect affreux les femmes dominées par les passions :

" La langue d'une méchante femme est pour l'homme paisible ce qu'est pour les pieds du vieillard un chemin sablonneux et escarpé." (Eccl XX, 27.)

" Il n'y a pas de colère plus violente que celle de la femme ; mieux vaudrait habiter parmi les lions et les serpents que de vivre avec une femme méchante," (Eccl. XXV ; 23)

Comme on le voit la Sainte Bible ne ménage pas la femme quand elle s'écarte de la vertu.

C'est que, voyez vous aimables lectrices, quand vous êtes bonnes vous bonifiez l'individu, la famille, la société et l'humanité, vous êtes les anges du genre humain. Mais lorsque vous devenez mauvaises, combien alors le monde souffre et s'anéantit promptement.

Vertueuses, vous faites un bien immense sur la terre.

Méchantes, vous causez un mal qui s'étend partout en cette vallée de larmes.

C'est dire qu'ici-bas, vous êtes puissantes, vous pouvez exercer une influence considérable soit pour le mal, soit pour le bien.

Vous pouvez donc compter pour un élément très important dans l'ordre anthropologique.

Oh ! femmes, vos qualités et vos vertus sont une des principales bases sur lesquelles reposent les progrès sociaux.

Vos défauts et vos vices sont l'origine de presque tous les maux qui désolent la terre.

Voyez, maintenant, l'idée que nous avons de vous toutes tant que vous êtes !

Ah ! Que le pouvoir et les ressources que le Créateur vous a donnés contribuent toujours à répandre la félicité en ce monde !

Méditez bien ces paroles des sages, que nous allons maintenant vous mettre sous les yeux. C'est ainsi que vous vous tiendrez toujours à la hauteur de la sublime mission que le ciel vous a assignée.

Massilien ;

" La maison d'une femme mondaine devient un écueil d'où l'innocence ne sort jamais entière."

De Levis ;

" L'honneur d'une femme est mal gardé quand la vertu et la religion ne sont pas aux avant-postes."

Mme de Maintenon :

" Pour les femmes, la douceur est le meilleur moyen d'avoir raison."

Théophraste.

" Ce n'est pas dans les affaires d'Etat, c'est dans sa famille qu'une femme doit montrer son esprit et sa prudence."

Sénèque :

" Une femme qui s'aime trop, aime fort peu son mari."

Mme Necker :

" La femme la mieux louée est celle dont on ne parle pas."

Mme de Sévigné.

" Une femme doit apprendre de bonne heure à être vieille ; ce n'est pas un médiocre talent."

Philémon :

" Une épouse raisonnable, loin de dominer son mari, ne doit s'attacher qu'à le faire valoir. La femme qui se conduit autrement est le fléau de celui dont elle est la compagne."

Le plus sûr gardien de la moralité publique est dans la pureté, la chasteté et la fidélité des femmes.

Une femme qui se figure que le sentiment de l'honneur n'est qu'une affaire de mots et n'existe pas réellement dans la société, peut être considérée comme sur le bord de l'abime si elle ne s'y est pas encore précipitée.

La femme est la source la plus féconde de l'amour.

Qu'elle aime Dieu, qu'elle demeure fidèle à son époux, qu'elle s'attache à ses enfants, qu'elle consacre sa vie à les rendre heureux, qu'elle soit remplie de charité pour le prochain, qu'elle se dévoue de tout son cœur ou de toute son âme à la perfection de l'humanité, et le paradis apparaîtra sur la terre.

A l'avenir, nous parlerons des hommes.

Société des Artisans Canadiens Français.

Rapport financier du mois de Sept 1890.

Recettes	482.30
Déboursés	240 92
Excédant de Recettes	$241.38

ACTIF.—$1099.51.
PASSIF.— 212.43.

$ 887.08 représentant le capital de la Succursale.

Demandes d'admission durant le mois : 22.

Admis membres actifs durant le mois : 24.

Total des membres actifs au 1er Oct. 1890, 277.

Tableau comparatif de l'Actif et Passif du mois d'Août et Sept. 1890.

	Août,	Sept.	Excédant
Actif—	$871.63	$1099.51.	$227.88
Passif—	$163.00	212.43.	49.43

Profit net en faveur de Sept. $178.45

Conseil-de-Ville

Séance du 3 octobre.

Au fauteuil, M le maire.

Présents, les Conseillers Benoit, Chalifoux, Desmarais, Morin, et St Jacques.

Lecture et approbation des procédés de la dernière séance.

Le conseil a autorisé M. le maire à inviter l'honorable ministre des travaux publics, d'assister à la pose de la pierre angulaire de la nouvelle bâtisse du bureau de poste et autres bureaux publics, en érection en cette ville. Cette cérémonie doit avoir lieu mardi le 14 octobre courant.

Et la séance s'ajourne à vendredi.

L'HON. LAURIER

A ST-PAUL ET A ST-HYACINTHE

Malgré la pluie et le mauvais état des chemins, une foule assez considérable assistait à l'assemblée de St Paul d'Abbotsford, mercredi. Des discours y ont été prononcés par l'Hon. Laurier, MM. Fisher, Béchard, Girard, Bernier, Desmarais et autres.

De retour à St Hyacinthe, l'Hon. Laurier a été l'objet d'une brillante démonstration. Une adresse lui fut présentée par son Honneur le maire Dessaulles, en présence d'audelà de 2000 personnes.

Le discours de l'Hon. Laurier, a été des plus pratiques et vivement applaudi.

Nous espérons pouvoir donner à nos lecteurs dans un prochain numéro, sinon *in extenso*, du moins un résumé complet du discours du chef libéral.

Canada

ACTON

Le Rév. M. Avila Dalpé, ordonné prêtre dimanche dernier au séminaire de St Hyacinthe, fils de notre concitoyen Augustin Dalpé, forgeron, chantera ici dimanche sa première messe.

—Un grand nombre de nos compatriotes se proposent, malheureusement, de quitter notre pays pour les Etats-Unis.

—Nous avons depuis quelques jours, une température des plus favorables.

—Notre manufacture de chaussures continue toujours ses opérations en augmentant la main d'œuvre.

Le Dr Armand Migneault de Lowell, Mass., était en visite ces jours derniers chez son père, le Dr P. E. Mignault.

—Le Dr Frédéric Despars et son épouse étaient de passage en cette ville samedi, revenant d'une promenade à Waterloo.

—M. J. Wilson, marchand de St Judes, était de passage en cette ville vendredi dernier.

—Le marché a été assez bon samedi, il y avait beaucoup de produits à vendre.

—Mme O. Chevrier, en promenade dans sa famille, à Roxton Falls, est repartie pour retourner chez elle à Butte City, Montana. Nous lui souhaitons un heureux voyage. Mme l'Evêque, sa sœur et quelques amis l'ont accompagnées jusqu'à Montréal.

ST-CÉSAIRE

—On nous écrit que M. Frank Ouellet grand propriétaire de St-Césaire, est parti laissant derrière lui des dettes pour un montant considérable, $40,000 environ. Les propriétés de St-Césaire et son Hôtel à Farnham ont été saisis samedi dernier. Un curateur a dû être nommé pour liquider les affaires.

Cette malheureuse fin a pris tout le monde par surprise car on croyait généralement M. Ouellet en bonnes affaires.

—M. le Dr Bernard et sa jeune épouse sont revenus de leur voyage de noces, et s'installent joyeusement dans leur nouveau nid.

Mercredi soir, le 17 septembre, toute la notabilité de St Césaire se réunissait pour offrir au Dr Bernard, à l'occasion de son prochain mariage, une marque de la haute estime qu'il a su conquérir depuis son arrivée à St Césaire.

Pris à l'improviste, le docteur répondit en termes émus et bien sentis à la démonstration dont il était l'objet. Comme toujours en pareille circonstance, on passa la soirée bien agréablement.

Jeudi le 18, le Dr Bernard était l'objet de pareille démonstration à Belœil.

OTTAWA

—L'abbé Tanguay a été brutalement assailli avant hier, sur la rue, par un nommé Dérome, employé dans le Département des Travaux Publics. Cette brute l'a assailli avec sa canne, en le traitant de "Jésuite."

Sir Hector Langevin a immédiatement fait mander Dérome auprés de lui.

Espérons que ce furieux sera puni comme il le mérite.

ST-JEAN ILE D'ORLÉANS.

—Une horrible tragédie s'est déroulée à Saint-Jean, Ile d'Orléans, hier soir. Un vagabond, nommé Cardinal, est entré chez un cultivateur, nommé Benjamin Thivierge, à qui il a demandé à manger ; on lui donna de la soupe et un lit. Vers onze heures, Cardinal se leva et, s'armant d'un énorme tisonnier, il se rua sur M. Thivierge, qui dormait paisiblement. Il lui fendit la tête au-dessous de l'œil gauche, sortant l'œil complètement de l'orbite ; il frappa jusqu'à ce que les cris de terreur de Mme Thivierge eussent attiré les gens du voisinage. Cardinal fut saisi, garrotté, après avoir vigoureusement résisté aux personnes qui s'étaient emparé de lui. Ce matin, le détective Walsh et quelques hommes de la police provinciale ont emmené Cardinal ici où il doit paraître devant le juge d'instruction. Aux dernières nouvelles Thivierge n'était pas encore mort. Il est assez difficile de dire quel était le mobile du crime ; quelques-uns disent que Cardinal était sous l'empire du *delirium tremens*. C'est un gibier de prison ; il a la plus mauvaise réputation qu'on puisse avoir.

ST-DAMASE

—MM. Gabriel Gendron, fils, et Hormidas Lussier, partent cette semaine pour les Etats-Unis.

ST-PIE

—M. André Lussier, vieillard de 80 ans, a été victime d'un grave accident jeudi dernier. Il sortait du magasin de M. A. Roy, lorsqu'il fit une chûte et se brisa le poignet.

SHERBROOKE

Léda Lamontagne refuse de témoigner contre son frere. Ce refus fera probablement plus de tort à son frère que si elle eut donné son témoignage.

Etats-Unis

ADAMS, Mass.

M. Arthur Beauchemin, fils de M. Euclide Beauchemin, a laissé Adams le 27 septembre pour aller travailler comme mécanicien à Worcester, Mass. C'est une place lucrative qui lui est offerte et il saura la remplir avec talent. Nous l'en félicitons et lui souhaitons succès.

WORCESTER

Nous lisons dans le *Travailleur* de Worcester : M. P. U. Vaillant, ci-devant rédacteur de la TRIBUNE, de St Hyacinthe, est établi au milieu de nous depuis trois semaines. La population canadienne de Worcester est très heureuse d'avoir fait l'acqnisition d'un concitoyen aussi brave et aussi honnête que l'est notre ancien confrère et lui souhaite la plus cordiale bienvenue. M. Vaillant est un ancien Canadien des Etats-Unis. Il y a vingt ans il assistait à la fondation de Kenkakee, dans les Illinois.

Il se propose de se livrer à l'enseignement du français. Nous félicitons d'avance les élèves qui auront un tel professeur.

LOWELL

—A la suite d'une querelle de famille, à propos d'une question d'argent, un nommé John Nichols, âgé de 45 ans, a attaqué à coups de revolver, sa sœur, Mde Ida Cunningham ; son neveu, F. M. Nichols et un nommé Walter Lyman. Ces derniers n'ont pas été atteints ; mais Mde Cunningham a été mortellement blessée. Le meurtrier s'est ensuite brûlé la cervelle.

MANCHESTER

M. Stanislas Phaneuf est parti la semaine dernière pour New-York, où il va continuer ses études médicales.

Le *Réveil*, tel est le titre d'un journal qui vient de naître à Manchester, N. H.

C'est une feuille hebdomadaire, M. P. F. Fitzpatrick en est l'éditeur, propriétaire, et M. L. Comeau, le rédacteur.

Ce journal se déclare en faveur du parti républicain. Le premier numéro contient un article très énergique en faveur du bill McKinley.

POÊLES & FOURNAISES des Meilleures Manufactures chez J. H. MORIN Place du Marché St-Hyacinthe.

Outils de toutes sortes pour Munuisiers et charpentiers chez J. H. MORIN.

Ferronneries ferblanteries et ustensiles de Cuisine chez J. H. MORIN Place du Marché St-Hyacinthe.

LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE DE ST-HYACINTHE

PROPRIETAIRE.

SODAS, GINGER ALE, GINGER BIERE, CIDRE-CHAMPAGNE,

Propriétaire du célèbre

Philudor !

COIN DES RUES Mondor et Cascades.

ST-HYACINTHE, Que.

NOS PRIMES.

Les Primes offertes aux abonnés de LA TRIBUNE et qui doivent être tirées au sort le 31 Octobre prochain, sont exposées dans la vitrine de M. E. Lamarche, bijoutier.— Ces primes consistent en Montres en or, en argent, en nikel et Chaines de Montres, Epingles et autres bijoux.—Que ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante se hâtent de le faire au plus tôt, s'ils veulent avoir droit de concourir.

En Ville

Départ

M. Jules Collin, notre ancien pressier, qui fut, il y a deux mois près, victime du terrible accident que l'on connait, est parti jeudi pour Joliette, où demeure sa famille.

Son médecin, M. le Dr Mathieu n'était pas favorable à ce voyage vu l'état du malade, mais devant ses instances le docteur a dû céder et il l'accompagne jusqu'à Moutréal.

M. Collin nous a prié de remercier publiquement le Dr Mathieu pour les bons soins qu'il lui a prodigués et c'est avec plaisir que nous nous rendons à son désir.

Changements écclésiastiques

Le Révd A. St Louis est nommé curé de St Barnabé, en remplacement de M. J. Bessette, dont la santé est mauvaise et demande un repos complet.

MM, L. Guertin, du Séminaire de St-Hyacinthe et M. Cadieux du petit séminaire de Monnoir, vont étudier au collège Canadien à Rome.

M. J. A. Dubreuil du séminaire de St Hyacinthe, va à l'instut des Carmes à Paris pour y étudier les sciences.

MM. P. Laberge et J. O. Dalpé demeurent comme professeurs au séminaire de St Hyacinthe.

M. J. P. Hackett est nommé vicaire à St Ours, et M. J. B. A. Allaire vicaire à St Hilaire.

M. J, A. Lemieux qui revient de Rome, est nommé professeur au P. Séminaire de Ste Marie Monnoir.

M.L.H.Filiatrault est entré dans la Compagnie de St Sulpice.

De retour

M. Chs. St-Jacques est de retour de son voyage après une dizaine de jours d'absence.

Belle chasse

M. Hecter Morin, de la paroisse, est arrivé hier de la chasse aux canards. M. Morin a chassé sur le lac St Pierre et le produit de trois jours se monte à 37 canards, la plupart des "noirs."

Nos félicitations à M. Morin, sur son habileté.

Cercle Royal

Un nouveau cercle dramatique et littéraire vient d'être fondé en cette ville,sous le nom de "Cercle Royal".

Voici les noms des officiers qui constituent le comité :

Alphonse Roberge, président ;
Adélard Dauplaise, vice-président ;
Adjutor Fournier, séc.-trés. ;
Denis DeLagrave, com.-ordon.

Le but de ce cercle est ainsi que le comporte la devise "S'amuser et s'instruire."

A l'amende

Le recorder a condamné hier les personnes suivantes à l'amende, pour n'avoir pas payé la licence pour garder des chiens.

Emery Reeves, condamné par défaut. Amende et frais $5.75.

M. Lavallière, commis voyageur, frais seulement, $4.75.

B. St-Pierre, devra payer $4.75 d'ici à deux mois ou passera 8 jours en prison.

Napoléon Brodeur Lavigne condamné à payer $5.75.

Jos. Lafleur, $2.75 ou huit jours.

Comme on voit trop tarder nuit. Au lieu de payer $2.00, le prix de la taxe, on paie en frais la licence pour deux ou trois ans.

Religieux

Sa Grandeur Mgr Moreau est allé présider la cérémonie de la bénédiction d'une cloche à Granby, mardi dernier. Le lendemain il conferait le sacrement de confirmation dans la paroisse de St-Alphonse de Granby.

Première pierre

Le Conseil-de-Ville a décidé vendredi d'inviter Sir Hector Langevin à assister à la pose de la première pierre des édifices publics. La cérémonie aura lieu le 14 octobre prochain.

Invitation à Sir Hector

L'Honorable Ministre des Travaux Publics est invité par le maire et Conseil de ville à venir à St-Hyacinthe le 14 courant.

Visite annuelle

Le curé de la cathédrale commencera la semaine prochaine sa visite annuelle à ses paroissiens. L'ordre dans lequel se fera cette visite sera annoncé dimanche.

Pour le bazar

Les dames de charité ont commencé cette semaine la quête du bazar, dans les différents quartiers de la ville.

Présentation

Plus de cinquante convives ont pris part au banquet offert samedi soir à M. Hector Chartier. La plus franche gaieté n'a cessé de régner durant toute la soirée. Santés, discours, chansons, etc.,étaient à l'ordre du jour. On a présenté à M. Chartier un joli morceau d'argenterie.

Cadeaux

Les nombreux amis de M. H. N. Bernier, plombier, lui ont présenté une adresse accompagné d'un superbe cadeau en argenterie, à l'occasion de son prochain mariage.

A l'Hôtel-Dieu

L'élection des Sœurs grises de St-Hyacinthe,a eu lieu ce matin à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe.

Supérieure : Révde Sœur Archamchambault, réélue.

1ère assistante : Révde Sœur Dion.

2ème assistante : Révde Sœur Marchessault.

Maîtresse des novices :Révde Sœur Carpentier.

Cette élection est faite pour cinq années.

Pas chanceux.

Un homme qui n'est pas chanceux, c'est André Dumaine, du village St Joseph. M. C. A. Boivin, du Bureau de l'accise, accompagné d'un détective de Montréal et de M. H. Marchesseault, de cette ville sont allés lui faire visile hier soir, vers minuit. Au moment ou ils faisaient irruption dans la maison, quatre ou cinq amis de Dumaine ont pris la clef des champs en se sauvant par les fenêtres. Et, il y avait de quoi, on était à faire l'essai d'un *alambic* ; la machine bouillait et était en plein fonctionnement. Il paraît que ça allait à merveille.

Un brave homme d'Upton et son fils, récemment arrivés des Etats-Unis était rendu dans le but d'acheter la machine. M. Boivin n'a pas permis la transaction, il a saisi l'*alambic* et arrêté Dumaine.

On dit que Dumaine devait recevoir $15 pour cette machine, qui a été fabriquée par un ouvrier de cette ville.

La fête du Rosaire

La fête du Très Saint Rosaire, célébrée domonche dernier, à l'église paroissiale, offrait cette année un cachet tout particulier, réhaussée qu'elle était par la présence d'un haut dignitaire de l'église, de l'ordre de St Dominique, en la personne de Mgr W. Flood, archevêque de Port d'Espagne.

Sa Grâce officiait pontificalement, à la grand'messe, assisté du T. Rév. J. A. Gravel.

Les cérémonies ont été très imposantes. L'église était richement décorée de banderolles, drapeaux, oriflammes, fleurs, lumières, disposés avec un goût parfait. Le tout présentait un coup d'œil bien propre à élever l'âme à Dieu.

Le chant à l'orgue était superbe.

Le sermon,—sur la dévotion au St Rosaire—a été donné par le Rév M. Guillot, sulpicien, qui a traité son sujet avec une grande éloquence.

Cercle Montcalm

L'élection trimestrielle des officiers du Cercle Montcalm, a eu lieu hier soir. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus aux diverses positions :

Arthur Coté, président ;
Victor Messier, vice-président ;
Damase Lussier, trésorier ;
Emile Berthiaume, secrétaire ;
Arthur Vigeant, com.-ord ;
Directeurs { Adélard Benoit, Ernest Birtz, Aimé Blanchard.

Après les élections des remerciements ont été votés aux officiers sortant de charge, à M. Charpentier, Forté et autres bienfaiteurs du Cercle. Aussi à L'ARTISAN et à l'*Union* pour la générosité avec laquelle ils publient nos avis et rapports.

Perdu.

La semaine dernière, du Village St Joseph à la gare du Grand-Tronc, un paquet renfermant une étoffe en *tweed* carreautée, taillée pour un manteau d'enfant. Prière de le rapporter au bureau de ce journal.

Ordination

Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a fait dimanche dernier l'ordination suivante dans la chapelle du Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir.

Diacre : M. J. S. Caron.

Minorés : MM. J. H. Larivière et F. Labonté.

Tonsurés : MM. L. M.Létourneau, H. Chabot, et C. H. Tétreau.

Coupable.

André Dumaine, accusé d'avoir eu en sa possession un alambic pour la distillation de l'alcool, arrêté pour ce motif, ainsi que nous l'avons raconté hier, a comparu devant le Recorder Sicotte et a plaidé coupable.

La sentence sera rendue lundi prochain. Dumaine a été écroué en attendant la sentence.

Les chinois.

M. Charles Lapierre a perdu ses intéressants locataires, les chinois,dont la présence en sa propriété lui a valu un dommage d'une cinquantaine de piastres. Les propriétaires étant les seuls qui retirent un bénéfice réel des chinois par le loyer de leur propriété, il arrivera donc que nul ne bénéficiera de leur présence à St-Hyacinthe.

Le nouveau propriétaire des fils du Céleste Empire, M.le Dr St-Germain, sera-t-il plus heureux ? Nous le lui souhaitons en espérant qu'il sera à l'abri des tracas qu'a éprouvés son prédécesseur.

Rue St-Dominique

Les citoyens de cette rue se plaignent que la police ne va pas souvent sur leur rue. Le samedi soir surtout et toute la nuit on y fait un peu trop de tapage pour que ça soit toléré plus longtemps.

Les feuilles

Les feuilles de nos arbres ont jauni extrêmement vite. Dans l'espace de deux jours elles ont passé du plus beau vert au jaune de toutes les nuances.

La chaude température de la semaine dernière et la froidure de ces dernières nuits ont été sans doute les pires éléments destructifs des ornements de la bonne saison.

Introuvable.

Geo. McClure, machiniste, soupçonné d'avoir fabriqué l'alambic saisi chez A. Dumaine, dimanche dernier, est introuvable depuis. Il se trouvait chez Dumaine, lors de la visite des officiers de l'Accise, et il réussit à se sauver, abandonnant son surtout et sa veste qu'il avait ôtés pour travailler plus à l'aise.

Mariages.

A St-Damase,le 7 courant,M. Hector Charretier, commis marchand, de St-Hyacinthe, conduisait à l'autel Delle Arzélie Beauregard.

En cette ville, le 7 courant, M. H. N. Bernier, à Delle Louise Coté.

Lundi le 22 septembre. le Dr C. A Bernard, de St Cesaire, conduisait à l'autel, Mlle Marie Eugénie Brillon, fille de M. J. R. Brillon, N. P., de Belœil.

Le mariage fut célébré à Belœil par M. A. Hogue, vicaire de St Césaire ; les amis des mariés sous l'habile direction du Dr Valin, firent du chant magnifique.

Après le mariage les nouvaux époux sont partis pour voyage.

Deces.

En cette ville, le 7 courant, à sa résidence, 20 rue St-Antoine, M. Napoléon Bernier, à l'âge de 53 ans et 10 mois.

En la ville d'Acton, le 28 septembre, est décédée dame Flavie Laplume, épouse de feu Louis Boisclair, à l'âge de 77 ans.

A Manchester, N. H., Béatrice-Eugénie, enfant de Hector D. Phaneuf, décédée le 3 et inhumée le 5 octobre courant, dans le cimetière St Augustin,

St-Hyacinthe Illustré.

Historique de St-Hyacinthe
(Français et Anglais)

Contenant plus de 100 Gravures

EN LITHOGRAPHIE

Des Edifices Publics, Religieux, Manufacturiers. Etc., de St-Hyacinthe.

PRIX 25 Cts.

En vente seulement au Bureau de
LA TRIBUNE.

Montres, [Or ou Argent]
DE FABRIQUES
SUISSE ET AMÉRICAINE.

Horloges, Reveils-matins, Etc,
—o—
BIJOUX de TOUTES SORTES
(Patrons nouveaux,)
Argenteries pour Cadeaux de Noces, Fêtes, Anniversaires, etc
Spécialité ; Lunettes de qualité supérieure,adaptées à toutes les vues.
E. LAMARCHE,
116, RUE CASCADES,
St Hyacinthe

L. A. GUERTIN
Vient de recevoir un bel assortiment de
Grandes Bottes
POUR HOMMES ET GARÇONS.
Ainsi qu'un lot considérable de
CLAQUES !
Pour Hommes, Femmes et Enfants
VALISES
En grande variété dans tous les prix.
80 Rue Cascades.
ANCIENNE PLACE DE ALEXS DION.

Grande découverte
LA TEINTURE DORÉE
guérit les cors, les oignons et les rhumatismes. Prix, 25 et 40 cts. la bouteille.
Elle guérit également les courbes, cors, éparvins, plaies provenant des crampons, meurtrissures, etc., des chevaux. Prix, $1.00 par bouteille.
S'adresser à
A. ROBIDOUX.
15-8-1 Roxton Falls, Qué.

Au Bon Marché !
Marchandises d'Automne
—ET—
Marchandises d'Hiver.
UN SUPERBE ASSORTIMENT
VIENT D'ETRE REÇU chez
Bergeron & Cie.
Etoffes à Robes,
Etoffes à Manteaux.
NOUVEAUX PATRONS,
DERNIÈRES NUANCES.

Meubles ! Meubles ! !
CHEZ W. BURQUE
MAGNIFIQUE CHOIX DE SETS DE CHAMBRE A COUCHER,
Meubles de Salon en Peluche et en —Crin,—
Sideboards
Dans les plus nouveaux patrons
TABLES & CHAISES
DE TOUTES SORTES.
LITS, COUCHETTES. SOFAS, LITS A RESSORTS,
Matelas en Crin et en Laine,
Lits de plumes sur commande,
Plume en Gros et en Détail.
Venez acheter chez moi et vous épargnerez 50/00.
WILLIE BURQUE,
32 a 38, Rue Cascades.
ST-HYACINTHE.

L'ARTISAN

Paraît tous les jours à 4 hs. P.M.

Et est en vente aux endroits suivants :

D. Dumaine, 56 Rue St-Antoine
J. B. Garand, 16 " Mondor,
F. H. Poitras, 178 " Cascades.
Jos. Fournier, 2 " Cascades.
Charland & Turcot, 110, Cascades.

Le départ des Hirondelles

Vous devez vous rappeler ce charmant tableau de Clairin, édité par Goupil, qui représente une adorable jeune femme accoudée sur un balcon et suivant d'un regard attristé, un vol d'hirondelles. C'est aux premiers jours de l'automne et ces jolis petits oiseaux partent pour des contrées moins rigoureuses. C'est un délicieux tableau !

Je me suis surpris, avant hier imitant la belle inconnue, J'ai suivi, moi aussi, du regard les hirondelles qui se préparaient à nous quitter.

On pouvait les voir de tous les côtés, se rassembler en poussant des petits cris aigus s'orienter et disparaître au loin.

En certains endroits, où elles se posaient sur les fils télégraphiques ceux-ci ployaient sous leur poids.

Heureux oiseaux cosmopolites heureux voyageurs dont le domaine s'étend partout où le soleil acquiert assez de puissance pour réchauffer la terre glacée, partout où l'air nourrit assez d'insectes pour leur fournir une abondante proie.

Mais, si l'hirondelle n'a pas de patrie, elle a une famille, une demeure, un chez elle, un *home*, et dans ces longs voyages qu'elle exécute deux fois bien des terres équatoriales aux lignes polaires, et des cercles arctiques à l'équateur, elle se choisit toujours deux points de repos, deux *maisons d'été* entre lesquelles elle partage sa vie. Presque toujours l'hirondelle qui nous quitte généralement vers la fin de septembre revient vers la mi-juin, un peu plus tard ou un peu plus tôt, suivant la saison, au nid qu'elle s'est bâtie, et, ce qui est plus étrange encore, les jeunes hirondelles établissent presque toujours leur demeure dans le voisinage du nid qui les a vu naitre.

Ce fait de l'émigration des hirondelles, vers l'approche de la saison rigoureuse, l'une des traditions les plus populaires de l'histoire naturelle, a longtemps été révoqué en doute, et deux opinions, émises par les anciens écrivains pour expliquer ces disparitions péridiodiques ont encore trouvé des partisans parmi les naturalistes modernes.

Olaus Magnus un moderne qui se fait joliment vieux avec son nom accomodé à la romaine, pensa avoir constaté par l'observation directe, que les hirondelles passaient l'hiver *dans un état d'asphyxie au fond des marais !*

Comme on le voit, c'était très simple !

Klein et Linné, deux savants naturalistes, ont donné l'autorité de leur nom à l'hypothèse du savant évêque d'Upsal (c'est d'Olaus Magnus qu'il s'agit), et Cuvier lui-même dit, en parlant de l'hirondelle de rivage :

"Il paraît certain qu'elle s'engourdit en hiver et même qu'elle la passe en cet état au fond de l'eau des marais."

D'autres savants ont préféré admettre que les hirondelles, comme les animaux hivernants, passaient la froide saison engourdies dans les creux des rochers.

Un petit détail de mœurs qui ne manque pas d'intérêt : les hirondelles seraient parait-il, monogames ; elles défendent en commun leurs foyers envahis par l'ennemi ; elles reconstituent en commun leurs demeures renversées ou détruites.

Essentiellement insectivores, elles font leur nourriture ordinaire de moustiques, de mouches, de charançons de tipules surtout dont elles sont friandes. Et c'est parce qu'elles poursuivent ces insectes dans les couches de l'air quand le ciel est pur,, et qu'elles les chassent en rasant le sol, quand le ciel est chargé de nuages, que le vol de l'hirondelle est devenu un baromètre à l'aide duquel le peuple prédit les changements du temps.

Adieu, pauvres hirondelles ; votre départ annonce l'approche de l'hiver ! Revenez bientôt car votre retour, c'est l'arrivée des beaux jours, le renouveau des amours printanières ! J. DE L.

LE REM.

PERE MATHIEU !

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVÉ !

ENCORE UNE DECOUVERTE!

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillérée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, étant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,

1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

J. A. MORIN,

HORLOGER-PRATIQUE

No. 49 RUE ST-FRANÇOIS,

Place du Marché.--St-Hyacinthe.

Ayant fait subir des améliorations considérables à son magasin—ce qui en fait un des plus beaux établissements de la ville—invite le public et particulièrement ceux qui ont besoin d'acheter des

MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIES.

M. Morin vient de recevoir le plus bel assortiment

D'HORLOGES ET DE PENDULES AMERICAINES.

Ces horloges ont été achetées à bonnes conditions et seront vendues à

25 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Toujours en mains :

JONCS DE MARIAGES et autres

Pour Messieurs et Dames.

On trouvera aussi à cet établissement un assortiment complet de

LUNETTES! LUNETTES!

Ces lunettes sont adaptées aux yeux par M. Morin lui-même qui a fait des études spéciales pour ces sortes d'ouvrages.

MONTRES, HORLOGES et BIJOUTERIES

Réparées avec soin. Ouvrage garanti.

GALLAXY OF MUSIC

Recueil de musique vocale et instrumentale
Publié à Boston, Mass.
F. TRIFET, Editeur.—Abonn. $1.00 par an.

Engins à Ecrilloires

DE

E. LEONARD & SONS

Depuis 3 forces jusqu'à 100.

PRIX TRES MODERE

Conditions de paiement faciles.

SPÉCIALITE: d'Engins et Bouloires pour Fromageries, Imprimeries, Factories, etc.

N. B.—On peut voir un des Engins ci dessus en opération à l'Imprimerie de "LA TRIBUNE."

TEINTURERIE

ANGLO – AMÉRICAINE

DE MONTREAL.

VETEMENTS DE TOUTES SORTES nettoyés, teints et réparés avec soin.

ROBES DE DAMES nettoyées ou teintes sans être défaites.

PLUMES D'AUTRUCHE FRISÉES, réparées et teintes dans n'importe qu'elle couleur.

EFFETS DE MAISON, tels que Tapis de Pianos, Tapis de Table, Rideaux Etc., etc, teints dans les couleurs les plus à la mode.

A. DENIS,
AGENT A ST-HYACINTHE.

N. B.—Les effets sont envoyés à Montréal aussitôt reçus et livrés sous 8 ou 10 jours.

Brodeur & Frere,

PLOMBIERS, COUVREURS, &c.

No. 44 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, Que.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

A la vapeur et à l'eau chaude.

Sinks, tuyaux a l'eau et a gaz,

POMPES, ROBINETS, Etc., Etc.

Spécialité: Couvertures en Ferblanc, Tôle, Bardeau Métallique, Ardoise et Tôle Galvanisée.

LE TOUT A PRIX MODÉRES.

SATISFACTION GARANTIE.

H. N. BERNIER,

Plombier,

Et poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., d'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS:

Tuyaux en grès,

Agrès de Fromageries, de Puits Artésiens

TUYAUX, POMPES et VALVES

De toutes sortes.

50 rue Saint-François,

Place du Marché,

St-Hyacinthe.

691

L. N. LUSSIER & Cie.

124 Rue Cascades

Assortiment complet et choisi de

CHAUSSURES

de toutes sortes

POUR

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.

Aussi: Valises, Sacs de voyage, Etc.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE,

Bureaux: 114, *Rue St-Jacques,*

(En face du bureau de Poste,)

MONTREAL.

Hon. J. G. LAVIOLETTE, M. C. L. *Président.*

La seule compagnie Canadienne française et provinciale; offre plus d'avantages et de garanties qu'aucune autre compagnie, à primes fixes, faisant affaires en cette province et a

OFFERT DE PAYER $1000

à quiconque institution de Charité de Montréal, en cas où quelqu'un pourrait prouver le contraire. Ce défi publié dans 22 des principaux journaux de la province, n'a pas été accepté.

Agents voyageurs et locaux demandés. S'adresser avec références, par lettre ou personnellement, à

"P. GARON," Gérant
Montréal.

Agent pour St-Hyacinthe:
J. C. ROULEAU

à qui les demandes de sous-agences pour la ville devront être adressées.

A. BLONDIN.

Plombier Sanitaire

POSEUR DE FOURNAISES

A eau chaude et à vapeur

BASSE & HAUTE PRESSION

148, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE QUE.

CHAUSSURES

JOS. MORIN,

No. 104 RUE CASCADES,

COIN DE LA RUE ST-DENIS,

ST-HYACINTHE.

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES, pour Hommes, Femmes et Enfants, dans toutes les lignes.

—PRIX TRES BAS—

Aussi: Assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage, etc.

AUX CORDONNIERS:

CUIRS et FOURNITURES à l'usage des Cordonniers, ainsi qu'un choix de FORMES de toutes sortes.

—*Tout est Neuf et de Première Qualité.*—

Venez et vous serez bien servis.

Jos. Morin,
à 9 90 Marchand de Chaussures

Le mot deuil vient du mot latin doere, être triste.

***

C'est un ingénieur anglais qui a inventé la machine locomotive.

***

En 1688, à Paris, Jean Papillon invente la tapisserie en papier peint.

***

C'est un ingénieur écossais, Thomas Green, qui a inventé les chemins de fer.

***

Les sardines sont une espèce de petit hareng. Leur nom vient de Sardinia, Sardaigne.

***

Les métaux que l'on trouve en Chine sont l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le mercure.

***

L'autruche est un oiseau qui habite les climats brûlants. Elles dépose ses œufs dans le sable, où la chaleur du soleil les fait éclore.

***

Un serin peut vivre une vingtaine d'années; un chien, à peine vingt ans; un cheval, environ trente ans. On prétend que le corbeau vit plus d'un siècle.

***

On taille le diamant en l'usant avec sa propre poudre. L'art de tailler les diamants a été inventé à Bruges, par Louis de Berken, en 1476.

***

La poudre de diamant s'appelle égrisée; c'est la seule substance qui puisse polir le diamant, dont la dureté est supérieure à celle de tous les autres corps.

***

On appelle automate une pièce mécanique qui imite le mouvement d'un être vivant. Exemple: les automates de Vaucanson, entre autre son joueur de flûte, et son canard, qui imitait jusqu'aux fonctions de la digestion.

***

Cette invention si simple des étriers ne date que du septième siècle de notre ère. Avant cette époque, le cheval était dressé à se baisser, ou bien l'on montait sur de petites bornes, placées, pour cette destination, le long des voies romaines ou près des habitations.

***

Le mot biscuit signie deux fois cuit. Le pain ainsi appelé est, en effet, deux fois cuit, afin d'être à l'abri de la corruption et de pouvoir servir aux navigateurs pendant leurs longues traversées. Il est aussi dur que le bois, et doit être coupé à coups de haches. On le fait tremper un certain temps dans l'eau, pour pouvoir s'en servir.

***

On ne se sert pas seulement des étriers pour monter plus facilement sur le cheval, mais ils prêtent encore un point d'appui aux pieds pour permettre au cavalier de se dresser. Ils empêchent aussi que les jambes ne soient pendantes et inertes, ce qui les expose à des infirmités graves, fréquentes chez les anciens Romains, qui n'avaient pas d'étriers.

***

Les écrevisses ne sont pas rouges naturellement. Elles sont d'un gris noirâtre, et ne deviennent rouges que par la cuisson dans le vinaigre.

Elles ne marchent pas à reculons, comme on le dit ordinairement; elles marchent comme les autres animaux; mais elles nagent à reculons, à cause de la disposition de leur nageoire, qui frappent l'eau d'arrière en avant et les pousse en arrière.

***

Le Sapitzberg est la terre la plus septentrionale connue. La plupart des plantes y croissent, y fleurissent et s'y couvrent de fruits en moins de quatre ou six semaines. Les chaleurs de l'été y sont aussi insupportables que les rigueurs de l'hiver. L'ours blanc, le renard, le renne, différents oiseaux, les morses ou vaches marines, la baleine, et., habitent ou fréquentent ces régions.

***

L'ivoire est la substance qui compose les défenses de l'éléphant. Ces défenses remplacent les dents incisives de l'animal, qui manquent ainsi que les canines.

Un autre animal dont les dents canines forment aussi des défenses redoutables, est le sanglier. Le sanglier ainsi que l'éléphant appartiennent tous deux à l'ordre des pachydermes. Un animal colossal du même ordre et dont les dents fournissent un excellent ivoire, est l'hippopotame.

L'Exposition des Nouveautés de l'Automne '90

AURA LIEU

Les 24, 25 et 26 Septembre

AU MAGASIN DE

L. MARIER,

Où vous trouverez un stock des mieux assortis en tout ce qui concerne les Dames.

Spécialité d'Etoffes à Robes et à Manteaux,

GARNITURES dans les couleurs et Patrons les plus nouveaux, achetées avec beaucoup de soins, afin de donner pleine valeur pour chaque prix.

Vu notre encouragement l'an dernier, nous avons beaucoup agrandi notre département de pelleteries; cette année nous offrons un choix des plus complets dans toutes les qualités et les plus bas prix possibles.

Nous avons toujours en main un choix considérable de

Beaux coupons d'Etoffe à Robe,

A RÉDUCTION POUR HABITS D'ENFANTS,

CORSETS—Les Dames qui désirent le comfort, n'oublieront pas de se procurer un CORSET YATISI.

Ne manquez pas de venir VOIR NOS MARCHANDISES avant de faire vos achats

Un Seul Prix et le plus Bas du Marché

AU No. 62, RUE CASCADES,

Nous sommes agents pour les Patrons BUTTERICK,

LS. MARIER,
ST-HYACINTHE.

LE MAGASIN DU BON MARCHE !

En Gros et en Detail

JOSEPH BRODEUR,

Nos. 29, 33 et 43, Rue Cascades

ST.-HYACINTHE,—(PRES DU BUREAU DE POSTE).

FLEUR, GRAINS, SON, GRU, MOULEE, ETC., ETC.	EPICERIES, PROVISIONS, THÉS, SUCRES, MELASSES, GRAISSE. ETC., ETC	MARCHANDISES SECHES, TAPIS EN LAINE, TAPESTRY, COTONS et INDIENNES à la livre ETC., ETC

Au plus Bas Prix.

DEPARTEMENT DE GROS Nos. 29, 33 & 35, DÉTAIL 43, RUE CASCADES

Agent pour la Farine forte à Boulanger.

Les Commerçants sont spécialement invités à venir visiter les

Marchandises de Toutes Sortes. Cotons et Indiennes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.

Boite, B. P 160 ***JOSEPH BRODEUR***

JACQUES & GUAY

FABRICANTS DE

Monuments Funèbres

—EN—

MARBRE, PIERRE, GRANIT,

—ETC., ETC.—

A TRES BAS PRIX

Plans envoyés gratis.

ATELIER RUE CONCORDE,

En face du clos de bois de L. A. Plante

ST-HYACINTHE, QUE.

Les commandes seront exécutées avec la plus grande promptitude, et les plans les plus nouveaux seront procurés gratis par la malle ou autrement.

Les prix et conditions sont des plus faciles et une visite est respectueusement sollicitée.

Les entrepreneurs de bâtisses trouveront à nos ateliers tout ce dont ils auront besoin en fait d'ouvrages en marbre, etc., etc.

M. A. JACQUES.
St-Hyacinthe, E. GUAY.

Jacques Fournier

Huissier C. S.

POUR LES DISTRICTS DE BEDFORD ET DE ST-HYACINTHE

MAGENTA, Qué

PISO'S CURE FOR 25 CTS
Le Meilleur Remède pour la toux
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION 25 CTS

Les Orgues

C. W. Cornwall & Co

DE HUNTINGDON, Que.

SONT LES MEILLEURS,
LES PLUS BEAUX,
LES PLUS RICHES.

Et cependant les moins couteux.

Allez les voir au Magasin de

OISEL & CIE.

109 Rue Cascades,

ST-HYACINTHE

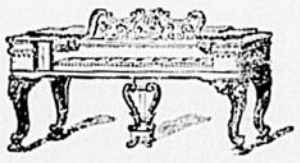

OISEL & CIE.

PIANOS

—ET—

Orgues de Salon

—NEUF SET D'OCCASION—

Dans tous les prix

DEPUIS $50.00

A Vendre à condition de paiement faciles.

Panos réparés et accordés

Magasin: 109, Cascades

En face de la librairie Choquet,
ST-HYACINTHE.